



Rapport annuel de 2022 du Comité mixte sur l'action climatique

au Chef National et au Premier Ministre



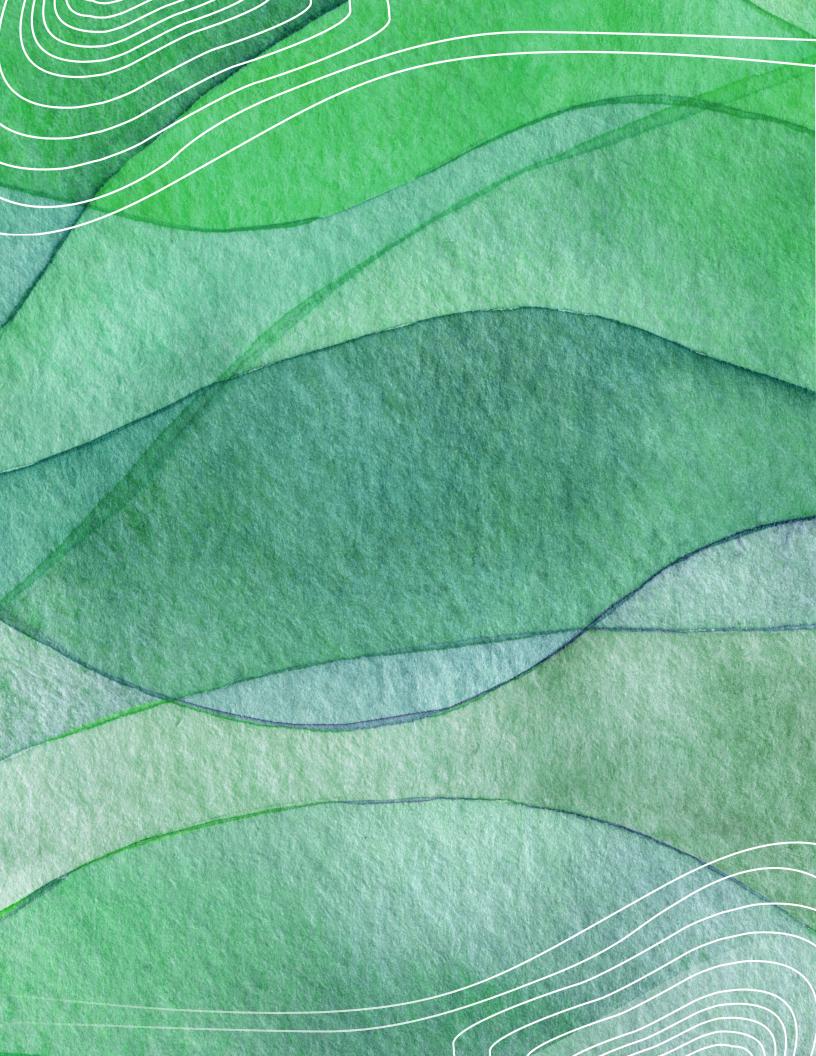


Table des matières

Prière par une Aînée4
Glossaire des termes5
Résumé6
Introduction des copresidents8
Rntroduction des copresidents11
Accélérer la participation pleine et entière des Premières Nations aux programmes de croissance propre et de lutte contre les changements climatiques, y compris la Stratégie nationale d'adaptation
 Faire progresser le leadership des Premières Nations en matière de climat par un dialogue constructif avec les Premières Nations
Histoire de cas régionale nº 1 : La vision de reconnexion des Premières Nations
du Yukon18
 4. Élaborer de nouveaux outils de communication pour renforcer la transparence, la reddition de comptes et la mobilisation dans toutes les activités du CMAC19 5. Entégrer la tenue d'un dialogue intergénérationnel et intersectoriel sur les changements climatiques dans l'ensemble des activités du CMAC
Histoire de cas régionale n° 2 : Former nos gardiens — Élaboration de la Stratégie climatique des jeunes du Traité n° 320
La voie à suivre en 202321
Examiner les politiques et les programmes fédéraux sur la croissance propre et les changements climatiques selon l'Approche des Premières Nations concernant le clima
Renforcer le leadership des Premières Nations ce qui concerne l'action climatique22
3. Favoriser une transparence, une responsabilisation et une communication accrues dans les activités du CMAC
4. Continuer d'élaborer des indicateurs ou des critères propres aux Premières Nations pour rendre compte de la mise en œuvre des programmes de financement fédéraux liés au climat et des résultats pour les Premières Nations23
5. Approfondir le dialogue intergénérationnel et intersectionnel sur la lutte contre les changements climatiques dans toutes les activités24
Histoire de cas régionale no 3 : Leçons tirées du Conseil tribal File Hills Qu'Appelle25
Mot de la fin26
Annexes27
1. ANNEXE DE L'APN DANS LE PRE POUR 203027
2. Cadre de gouvernance du leadership climatique des Premières Nations36

Prière par une Aînée

Hai' Cho K'agwaadhat / Merci, Dieu créateur, nous te rendons grâce pour ce jour.

Nous reconnaissons le territoire traditionnel des Premières Nations sur lequel nous nous trouvons.

Nous saluons nos gardiens du savoir, nos dirigeants, les jeunes, les hommes, les femmes, les personnes 2SLGBTQIAA+ et tous ceux qui font partie de notre cercle, poursuivant ce bon travail.

Nous saluons nos terres, nos animaux et nos eaux sacrés.

Hai' Cho à nos Ancêtres, nos protecteurs des terres passés et actuels, pour avoir pris soin de ces terres depuis des temps immémoriaux afin que nous puissions vivre dans de bonnes conditions. Gardons à l'esprit que c'est pour servir notre peuple que nous transmettons nos enseignements.

Alors que nous continuons de faire face à des défis dans nos territoires, les urgences climatiques et la crise liée à la biodiversité se sont aggravées pour toutes nos communautés au Canada. Ces expériences nous rappellent l'urgence de prendre des mesures plus fortes en partenariat.

Nous demandons de donner à tous ceux qui travaillent au CMAC la force de faire la promotion de nos réussites, de faire progresser le travail de haut niveau et de continuer à travailler en partenariat véritable avec tous les niveaux de gouvernement. Ensemble, nous établirons une vision claire pour éliminer les obstacles systématiques et les politiques coloniales, pour permettre l'autodétermination des peuples des Premières Nations au Canada.

Nous prions pour que ce travail se poursuive afin que nos dirigeants prennent des mesures concrètes. Nous prions que la rencontre éventuelle entre le premier ministre et le chef national appuie la poursuite de notre travail collectif, en faisant la promotion d'exemples judicieux de partenariats entre les Premières Nations et le gouvernement fédéral.

Aujourd'hui, nous demandons de pouvoir accomplir notre travail avec un esprit et un cœur sains.

Nous prions pour l'amour, le courage et l'engagement de tous nos dirigeants et décideurs dans ce périple qui nous concerne tous, ainsi que toutes les générations à venir.

Mahsi' cho K'agwaadhat, jidii tthak diiyeenjit gwiinzii nahtsii

Merci, Dieu créateur, d'avoir fait tout ce qui est bon pour nous.

- Aînée Lorraine Netro, Vuntut Gwichin

Glossaire des termes

APN – Assemblée des Premières Nations

CCNUCC – Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

CLPE – Consentement libre, préalable et éclairé

CMAC – Comité mixte sur l'action climatique

COP – Conférence des Parties

CPC – Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques

DNUDPA – Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

ECCC – Environnement et Changement climatique Canada

FEFEC – Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone

FLA – Fonds pour le leadership autochtone

LAC – Leadership autochtone en matière de climat

LCPN – Leadership climatique des Premières Nations

LCRMC – Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité

LDNUDPA – Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

PCR – Plan climatique renforcé

PRE – Plan de réduction des émissions

RCAANC – Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

SCA – Systèmes de connaissances autochtones

SNA – Stratégie nationale d'adaptation



Résumé

Dans l'ensemble du Canada, les dix premiers mois de 2022 ont été en moyenne près d'un degré plus chauds que la normale, ce qui fait que nous en sommes à 18 années consécutives de températures plus élevées que la température « normale ». L'année a également été marquée par la poursuite de la pandémie de COVID-19, entre autres maladies respiratoires, ainsi que par des phénomènes climatiques dévastateurs auxquels ont fait face les Premières Nations partout au Canada, comme les inondations au Manitoba, les feux de forêt en Colombie-Britannique et l'ouragan Fiona dans la région de l'Atlantique. La combinaison de ces crises, y compris l'insécurité alimentaire, induite à la fois par le climat et la chaîne d'approvisionnement, renforce la nécessité d'interventions globales qui reflètent les systèmes de connaissances des Premières Nations. Le 2e rassemblement national sur le climat de l'Assemblée des Premières Nations (septembre 2022) et le Pavillon canadien à la vingt-septième Conférence des Parties (COP 27) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (novembre 2022) ont offert des lieux uniques pour communiquer ces solutions multidimensionnelles.

Le Comité mixte sur l'action climatique (CMAC) a continué de faire des progrès en ce qui concerne l'inclusion des Premières Nations dans les politiques et les programmes fédéraux en matière de climat, en tenant trois séances virtuelles en 2022. Cette année marque la cinquième année où les Premières Nations ont fourni des conseils techniques sur des approches

réelles et significatives pour se positionner en tant que chefs de file de l'action climatique, ce qui offre une occasion parfaite pour faire une pause et réfléchir, comme il est discuté dans La voie à suivre. Le déroulement complet de cette cinquième année de collaboration est organisé en trois sections :

- 1. Introduction des coprésidents
- 2. Renforcer le leadership des Premières Nations en matière de climat Mesures de 2022
- 3. La voie à suivre en 2023

La deuxième section, intitulée *Renforcer le leadership des Premières Nations en matière de climat*, résume les principales activités menées en 2021 et traite des progrès réalisés en vue d'accélérer les résultats climatiques positifs et fondés sur les droits par rapport aux cinq grandes priorités définies par le CMAC en 2021. Cette année, le CMAC a ajouté les principaux points à retenir de chaque domaine prioritaire pour mettre de l'avant les principaux messages et discussions. Nous espérons que cela encouragera la création de processus fédéraux plus inclusifs et soutenant concrètement les Premières Nations à l'aide de ressources suffisantes pour la collaboration à la planification et la participation à la prise de décisions. La dernière section, *La voie à suivre* en 2023, énonce les secteurs prioritaires pour les objectifs à long terme du CMAC, en établissant cinq priorités précises pour l'année à venir :

- Examiner les politiques et les programmes fédéraux sur la croissance propre et les changements climatiques selon l'Approche des Premières Nations concernant le climat
- Renforcer le leadership des Premières Nations en ce qui concerne l'action climatique
- Favoriser une transparence, une responsabilisation et une communication accrues dans les activités du CMAC
- Continuer d'élaborer des indicateurs ou des critères propres aux Premières Nations pour rendre compte de la mise en œuvre des programmes de financement fédéraux liés au climat et des résultats pour les Premières Nations
- Approfondir le dialogue intergénérationnel et intersectionnel sur la lutte contre les changements climatiques dans toutes les activités

Ces priorités reflètent une discussion approfondie au CMAC à la recherche de possibilités continues et émergentes pour ce dernier et l'action climatique conjointe. Par l'intermédiaire du CMAC, l'Assemblée des Premières Nations (APN) et le gouvernement du Canada montrent leur engagement continu envers les solutions climatiques menées en partenariat, dans lesquelles les Premières Nations sont reconnues et habilitées en tant que chefs de file de la lutte contre les changements climatiques.



Introduction des copresidents

Le Comité mixte sur l'action climatique (CMAC) Premières Nations-Canada est un forum unique où des représentants des Premières Nations de partout au Canada et des fonctionnaires fédéraux se rencontrent pour renforcer l'inclusion des Premières Nations dans les politiques et les programmes fédéraux sur le climat. Le CMAC est un forum actif depuis l'automne 2017, qui a suivi le lancement du premier plan climatique du Canada, le <u>Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques</u> (CPC). Dans le CPC, le Canada s'est engagé à renforcer sa collaboration avec les peuples autochtones en tant que partenaires dans l'action climatique. À la suite d'engagements conjoints pris par le chef national de l'Assemblée des Premières Nations (APN) et le premier ministre du Canada parallèlement à la publication du CPC, une table bilatérale de haut niveau sur les changements climatiques pour les Premières Nations, également connue sous le nom de CMAC, a été établie sur la base de la reconnaissance des droits, de la coopération et du partenariat. Dans l'ensemble des priorités, le CMAC demeure déterminé à favoriser le leadership des Premières Nations en ce qui concerne l'action climatique, ce qui mènera à un avenir plus sain et plus durable pour les générations actuelles et futures.

Depuis le lancement du CMAC, les représentants des Premières Nations et des fonctionnaires fédéraux de divers ministères se sont rencontrés quelques fois par année pour discuter des priorités climatiques et collaborer sur les politiques et programmes climatiques. Le CMAC a cherché à favoriser un espace éthique, reconnaissant l'importance de ce concept qui a été ainsi nommé par Willie Ermine, promu par l'Aîné Reg Crowshoe, et présenté au CMAC par D^r Danika Littlechild comme un espace dans lequel les systèmes de connaissances peuvent interagir avec respect mutuel et gentillesse et dans lequel aucun système de connaissances n'a plus de légitimité que l'autre. Le travail du CMAC a été fortement quidé par une reconnaissance conjointe des droits inhérents, des droits issus des traités et des droits protégés par la Constitution des Premières Nations. Il est également quidé par les normes minimales de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), y compris les principes du consentement libre, préalable et éclairé, les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, la Constitution du Canada et la jurisprudence canadienne. L'espace éthique demande que nous travaillions conformément à ces accords, ainsi qu'aux principes clés, comme les pratiques exemplaires en matière de politiques et de programmes du CMAC et le mandat du CMAC. À mesure que le Canada continuera de faire progresser la mise en œuvre de la DNUDPA, ces pratiques judicieuses orienteront la mise en œuvre de la politique climatique à de multiples échelles.

Pendant les trois premières années, le CMAC s'est réuni en personne partout au Canada. Passant à un espace virtuel en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, le CMAC s'est adapté à une nouvelle façon de collaborer. En 2022, il a tenu les trois réunions en ligne. Le prolongement de la pandémie de COVID-19, entre autres maladies respiratoires, est demeuré une préoccupation du CMAC en 2022, alors que les Premières Nations de tout le pays continuaient de vivre des phénomènes climatiques dévastateurs : inondations au Manitoba, feux de forêt en Colombie-Britannique et ouragan Fiona dans la région de l'Atlantique. Dans l'ensemble du Canada, les dix premiers mois de 2022 ont été en moyenne près d'un degré plus chauds que la normale, ce qui fait que nous en sommes à 18 années consécutives de températures plus élevées que la température « normale » .¹

^{1 «} La fureur de Fiona frappe l'est du Canada », Les 10 événements météorologiques les plus marquants au Canada en 2022, Environnement et Changement Climatique Canada, 21 décembre 2022, https://www.canada.ca/fr/environnement-change-ment-climatique/services/dix-evenements-meteorologiques-plus-mar-quants/2022.html.

Ouragan Fiona

L'ouragan Fiona a touché terre le 24 septembre, entraînant des rafales de plus de 100 km/h dans le Canada atlantique et l'Est du Québec, ce qui a donné lieu à guelques pertes de vies humaines ainsi qu'à des vents violents, des pluies torrentielles, de grandes vagues, des inondations et des ondes de tempête, des arbres abattus, des dommages aux infrastructures et des coupures d'électricité généralisées. Environnement et Changement climatique Canada a évalué la vitesse maximale de vent soutenu de Fiona au moment de toucher terre à environ 105 mi/h (165 km/h), soit des vents comparables à un ouragan de catégorie 2 et représentant la plus forte tempête de l'histoire du Canada, tels qu'ils sont mesurés par la pression barométrique; une pression de 932,7 mbar (hPa; 27,54 pouces de mercure). C'était aussi le phénomène météorologique extrême le plus coûteux jamais enregistré dans le Canada atlantique, les estimations de la Catastrophe Indices and Quantification Inc (CatIQ) dépassant 800 millions de dollars canadiens. Pour de nombreuses Premières Nations, les répercussions ont été graves, car elles ont subi des pannes d'électricité qui ont duré jusqu'à deux semaines et ont eu du mal à procéder à la reconstruction après la tempête dévastatrice. Par le Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU) de Services aux Autochtones Canada, le gouvernement fédéral a appuyé les investissements initiaux pour gérer les coûts de nettoyage, et il soutient le rétablissement à long terme des collectivités des Premières Nations touchées.

L'APN avait prévu que son 2e rassemblement national sur le climat, « Préserver notre Terre, nos terres et nos eaux pour les générations futures », se tiendrait du 27 au 29 septembre à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, le territoire traditionnel non cédé des peuples Wolastoqiyik, Mi'kmaq et Peskotomuhkati. C'était immédiatement après l'ouragan Fiona; heureusement, Fredericton a été peu touchée, ce qui a permis au rassemblement de se dérouler, bien que plusieurs participants de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard n'aient pas pu y assister comme prévu. Le rassemblement a réuni plus de 550 membres de Premières Nations, ainsi que des experts, des dirigeants, des jeunes, des femmes, des hommes, des Aînés, des gardiens du savoir et des représentants de partout au Canada, afin de discuter des guestions les plus urgentes liées aux changements climatiques, notamment l'insécurité alimentaire, le maintien des droits fonciers, l'eau propre et de nombreuses autres questions interdépendantes. C'était également une occasion pour les Premières Nations de se réunir pour explorer des solutions au changement rapide du climat à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale. De nombreux membres du CMAC, tant des représentants des Premières Nations que des fonctionnaires fédéraux, ont pu se rencontrer en personne pour la première fois depuis le début de la pandémie, ce qui a contribué à renforcer les relations et à établir de nouveaux liens. Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, l'honorable Steven Guilbeault, a également assisté au rassemblement et a pu rencontrer des participants de partout au Canada qui font progresser le leadership climatique des Premières Nations. L'occasion de se rencontrer en personne et l'accueil chaleureux des Woslatogey ont redonné de la viqueur aux relations et aux partenariats sur le climat. Le rassemblement a également donné l'occasion aux jeunes des Premières Nations de partout au Canada de discuter de leurs solutions climatiques, qui sont mises de l'avant dans les histoires de cas du présent rapport. Une vidéo et un rapport sont accessibles sur le site Web de l'APN

(www.afn.ca).

Sur la scène internationale, l'année 2022 a été une année mouvementée dans le domaine des changements climatiques, car plusieurs membres du CMAC ont pu assister à la vingt-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 27 de la CCNUCC) à Charm el-Cheikh, en Égypte. À cette occasion, plus de 49 000 participants se sont réunis pour transformer des années de travail de finalisation de l'Accord de Paris en action concrète pour le climat. La décision de créer un mécanisme de financement des pertes et dommages a été une victoire importante pour les pays en développement les plus vulnérables. Près de 270 déléqués autochtones, représentant le plus grand nombre de peuples autochtones dans l'histoire récente, ont participé aux activités de la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, comme le rassemblement annuel des détenteurs de connaissances et la première table ronde des jeunes autochtones, préconisant une plus grande protection des droits de la personne et des droits des peuples autochtones, et ont saisi des occasions de faire connaître le leadership autochtone en matière de climat au Pavillon des peuples autochtones. Les participants des Premières Nations, de concert avec des représentants canadiens, ont eu l'occasion spéciale de faire part de ce leadership, car le Canada avait pour la première fois son propre pavillon ², qui soutenait les représentants des personnes de diverses identités de genres, des jeunes, de la société civile, des provinces, des territoires, des peuples autochtones et du gouvernement fédéral dans la présentation de leurs solutions climatiques au monde entier. Le Pavillon du Canada a tenu une Journée du leadership autochtone en matière de climat, organisée en collaboration par Environnement et Changement climatique Canada et des représentants de l'APN, du Conseil circumpolaire inuit du Canada et du Ralliement national des Métis.

Dans les pages qui suivent, nous décrivons les progrès réalisés par le CMAC au cours de l'année 2022, qui vont de la progression des lignes directrices pour la prise de décisions sur le leadership autochtone en matière de climat dans les politiques et programmes climatiques à l'élaboration conjointe du Programme de leadership climatique des Premières Nations, en passant par l'avancement de la préparation du site Web du CMAC, qui sera hébergé sur le site Web de l'APN. Ensemble, ces travaux sont essentiels pour faire avancer l'engagement du CMAC à faire progresser le leadership des Premières Nations en matière de climat d'une manière qui reconnaît le rôle des Premières Nations sur le terrain. Nous avons pris soin d'utiliser des histoires de cas pour mettre en lumière des exemples de jeunes des Premières Nations qui mènent des actions climatiques sur leurs terres, leurs eaux et leurs territoires. Alors que nous réfléchissons à ces nombreux travaux entrepris par les membres du CMAC pendant une période difficile, nous réaffirmons notre engagement à travailler ensemble en partenariat pour parvenir à une action significative contre les changements climatiques.

Tonio Sadik, PhD - Directeur principal Environnement, terres et eau Assemblée des Premières Nations Vincent Ngan -

Sous-ministre adjoint Direction générale des changements climatiques Environnement et Changement climatique Canada

² La liste complète des événements tenus au pavillon du Canada se trouve à la page <u>Pavillon du Canada à la COP 27 – Horaire des événements – GLOBE Series.</u>

Renforcer le leadership des Premières Nations en matière de climat – Mesures de 2022

En 2022, le CMAC a travaillé en vue de renforcer le leadership climatique des Premières Nations dans le cadre de la politique climatique au moyen de diverses mesures. Le <u>Plan climatique renforcé</u>, publié en 2020, a établi un engagement à « positionner le leadership climatique autochtone comme pierre angulaire du plan climatique renforcé du Canada » et à « travailler en partenariat avec les Premières Nations [...] à l'établissement d'un programme de lutte contre les changements climatiques et d'un cadre de collaboration » (p. 77).

Dans son rapport annuel de 2021, le CMAC a établi cinq priorités pour 2022 :

- 1. Accélérer la participation pleine et entière des Premières Nations aux programmes de croissance propre et de lutte contre les changements climatiques, y compris la Stratégie nationale d'adaptation.
- 2. Faire progresser le leadership des Premières Nations en matière de climat par un dialogue constructif avec les Premières Nations.
- 3. Surveiller et évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne le leadership des Premières Nations en matière de climat et leur participation pleine et entière aux programmes de lutte contre les changements climatiques.
- 4. Élaborer de nouveaux outils de communication pour renforcer la transparence, la reddition de comptes et la mobilisation dans toutes les activités du CMAC.
- 5. Intégrer la tenue d'un dialogue intergénérationnel et intersectoriel sur les changements climatiques dans l'ensemble des activités du CMAC.

1. Accélérer la participation pleine et entière des Premières Nations aux programmes de croissance propre et de lutte contre les changements climatiques, y compris la Stratégie nationale d'adaptation

Au cours des cinq dernières années, le CMAC s'est concentré sur la création de possibilités pour les Premières Nations dans le cadre de l'action fédérale en matière de climat. L'un des principaux objectifs de ce travail a été l'élaboration de plusieurs guides de pratiques exemplaires : l'un d'eux vise à décrire à quoi ressemble une participation significative des Premières Nations à la politique fédérale sur le climat (annexe 1); et un deuxième porte sur les possibilités d'améliorer la sensibilisation et l'accessibilité du financement fédéral pour les Premières Nations. Ces guides ont soutenu l'élaboration des lignes directrices pour la prise de décisions sur le leadership autochtone en matière de climat, un outil qui aide les ministères fédéraux à orienter les mesures et les programmes fédéraux en matière de climat vers l'autodétermination et l'autonomisation des dirigeants autochtones en matière de climat. En 2022, le CMAC a concentré son attention sur plusieurs engagements contenus dans l'ensemble des politiques et des lois fédérales sur le climat, y compris le Plan de réduction des émissions pour 2030, la Stratégie nationale d'adaptation et d'autres nouveaux programmes fédéraux. La clé de ces discussions est de veiller à ce que ces processus respectent les normes de participation pleine et effective que le CMAC a élaborées au cours de son travail de collaboration.

Principal point à retenir : Chercher d'autres occasions d'appuyer le déploiement des guides de pratiques exemplaires du CMAC, soit le guide sur l'accessibilité du financement fédéral et le guide sur la participation significative des Premières Nations, et les lignes directrices pour la prise de décisions sur le leadership autochtone en matière de climat dans les ministères fédéraux travaillant à l'élaboration de politiques et de programmes sur les changements climatiques et la croissance propre.

Plan de réduction des émissions pour 2030

L'un des principaux sujets de discussion du CMAC a été l'élaboration du Plan de réduction des émissions pour 2030 (PRE), dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité (LCRMC) qui a reçu la sanction royale en juin 2021. Le PRE pour 2030 offre au Canada une approche sectorielle pour réduire les émissions de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 et pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050. La LCRMC stipule que le ministre doit tenir compte des connaissances autochtones lorsqu'il établit une cible en matière d'émissions de gaz à effet de serre et prendre en compte la DNUDPA lorsqu'il prépare un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Divers éléments de mobilisation ont été utilisés

pour solliciter des commentaires sur le PRE. Un appel général à soumettre des présentations écrites et orales par un portail de mobilisation et par téléphone s'est déroulé sur une période de quatre semaines (de la mi décembre à la mi-janvier 2022), sans soutien particulier de la capacité des Premières Nations à participer. Du côté du CMAC, cet appel a entraîné ce qui suit : une réunion spéciale du CMAC pour une première discussion sur les prochaines étapes (novembre 2021), une discussion au cours de laquelle les représentants fédéraux ont fourni une mise à jour générale et ont présenté une occasion d'examiner et de commenter un chapitre du PRE portant sur les Autochtones (février

2022), et un délai d'une semaine pour que les membres du CMAC soumettent des commentaires sur ce chapitre et une annexe du PRE (mars 2022).

La version définitive du PRE pour 2030 comprend un chapitre sur les peuples autochtones ainsi qu'une annexe préparée par l'APN, en plus des annexes préparées par deux autres organisations autochtones nationales (OAN). Le PRE pour 2030 a été élaboré dans le cadre d'un calendrier statutaire serré et n'a pas pu prendre en compte tous les principes applicables de la DNUDPA. À l'avenir, des efforts supplémentaires seront déployés pour aligner le processus d'élaboration du plan de réduction des émissions sur la DNUDPA (par exemple, la réconciliation préalable), et intégrer davantage les connaissances autochtones lors de la mise en œuvre de la LCRMC. L'annexe de l'APN au PRE pour 2030, une adaptation de la présentation initiale de l'APN au PRE en janvier 2022, s'axe sur l'application de l'Approche des Premières Nations concernant le climat à la carboneutralité et à l'objectif d'émissions de 2030. Elle se trouve à l'annexe 1 du présent rapport.

Les représentants des Premières Nations ont soulevé des préoccupations au sujet de l'approche proposée et de la mobilisation pour le PRE pour 2030, faisant valoir un manque manifeste de financement de la capacité et des délais accélérés en raison de l'élection fédérale de 2021 qui ont empêché une participation significative des Premières Nations. En outre, malgré un engagement législatif à tenir compte des connaissances autochtones et de la DNUDPA, on ne sait pas clairement où cet engagement transparaît de façon substantielle dans les chapitres sectoriels du PRE pour 2030. Toutefois, le PRE pour 2030 énonce l'engagement de « [...] collaborer avec ses partenaires autochtones afin de codévelopper une approche permettant une plus forte présence de la perspective autochtone au sein d'autres éléments de plans de réductions des émissions » (p. 23-24). Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) tient à améliorer le processus de mobilisation pour l'élaboration de prochains plans de réduction des émissions ainsi que pour la production des rapports d'étape prévus pour 2023, 2025 et 2027 en tenant compte des guides des pratiques exemplaires élaborés par le CMAC. Il s'agira d'un domaine d'intérêt important pour le CMAC à l'avenir.

Principal point à retenir : Assurer une surveillance et faire un suivi auprès de la Division des politiques horizontales d'ECCC, qui a dirigé la préparation du PRE pour 2030, afin d'appuyer le respect de l'engagement à « collaborer avec ses partenaires autochtones afin de codévelopper une approche permettant une plus forte présence de la perspective autochtone au sein d'autres éléments de plans de réductions des émissions » (PRE pour 2030, p. 23-24).

Afin d'assurer des réflexions réfléchies sur les engagements législatifs envers les connaissances autochtones et la DNUDPA, de nouvelles lignes directrices pour les rapports d'étape de 2023, 2025 et 2027 seront nécessaires, ainsi que les guides des pratiques exemplaires du CMAC, soit le guide sur l'accessibilité du financement fédéral et le guide sur la participation significative des Premières Nations, et les lignes directrices pour la prise de décisions.

Stratégie nationale d'adaptation

Tout au long de 2022, le CMAC a poursuivi ses travaux sur la Stratégie nationale d'adaptation (SNA). Ces travaux ont compris des mises à jour régulières lors des réunions du CMAC, ainsi qu'un groupe de travail sur la SNA du CMAC qui s'est réuni au cours de l'été 2022. Durant sa réunion d'automne précédant la publication de la SNA,

le CMAC a tenu une discussion en petits groupes axée sur les objectifs de transformation à long terme et les objectifs à moyen terme de la SNA, des concepts qui ont découlé du processus de la table consultative d'experts mené à la fin de 2021.³

Les représentants des Premières Nations ont insisté sur plusieurs messages clés durant ce processus, notamment les suivants :

- une responsabilité à plus court terme d'ici 2030 et une responsabilité continue;
- une mobilisation bidirectionnelle tout au long du processus de la SNA;
- l'importance d'opérationnaliser les principes directeurs, énoncés ci-après, dans les activités de mise en œuvre;
- la reconnaissance des gouvernements des Premières Nations et de leur compétence;
- la nécessité de s'attaquer aux déterminants structurels de l'adaptation, y compris l'inégalité et le colonialisme, entre autres.

Ces commentaires ont orienté l'élaboration d'un document de travail et des occasions de mobilisation du public sur parlonsmobilisation.ca au cours de l'été 2022. Le Groupe de travail sur la SNA a cessé de se réunir à la fin de l'été 2022, alors que la SNA était examinée par le Cabinet. Le gouvernement fédéral a ensuite publié la SNA, intitulée <u>Stratégie nationale d'adaptation (SNA) : bâtir des collectivités résilientes et une économie forte</u>, le 24 novembre 2022 pour recueillir de derniers commentaires. La Stratégie trace une voie commune et établit une orientation commune pour un Canada plus résilient aux changements climatiques. Le gouvernement fédéral a également publié le <u>Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada</u>, qui décrit comment il contribue à la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'adaptation. Les discussions au sein du CMAC ont contribué à orienter l'élaboration des principes directeurs officiels actuellement respectés dans la SNA et les mesures d'adaptation :

- Respecter les compétences des gouvernements et faire respecter les droits des Autochtones
- Faire progresser l'équité et la justice environnementale
- Prendre des mesures proactives, fondées sur les risques, pour réduire les impacts climatiques avant qu'ils ne se produisent
- Maximiser les avantages et éviter l'adaptation inadéquate

Les partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones ont été invités à soumettre leurs commentaires sur la SNA jusqu'au 31 mars 2023. Le Groupe de travail sur la SNA du CMAC s'est réuni en janvier 2023 en vue de fournir des commentaires supplémentaires sur la SNA; il a notamment travaillé à rédiger un document de travail axé sur les cibles, l'application des principes directeurs et les objectifs à moyen et à long terme.

³ Pour en savoir plus sur le processus de la Stratégie nationale d'adaptation, y compris la composition et le rapport des tables consultatives d'experts, voir la page suivante : https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/strategie-nationale-adaptation/participation-public.html.

Principal point à retenir : Explorer d'autres occasions, dans la mise en œuvre de la SNA, pour répondre à certaines des préoccupations restantes des Premières Nations, et veiller à ce que les programmes de politiques et les plans bilatéraux avec les provinces et les territoires respectent les normes minimales de la DNUDPA ainsi que les guides des pratiques exemplaires du CMAC, soit le guide sur l'accessibilité du financement fédéral et le guide sur la participation significative des Premières Nations, et les lignes directrices pour la prise de décisions sur le leadership autochtone en matière de climat.

Mise en œuvre du Plan climatique

Le nombre d'initiatives fédérales sur le climat qui intéressent les Premières Nations, et plus largement les peuples autochtones, continue d'augmenter à mesure que s'accélèrent les efforts canadiens de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Selon les représentants des Premières Nations, ce nombre a augmenté en 2022 en raison des nouveaux engagements à soutenir la transition vers une économie carboneutre annoncés dans le PRE pour 2030 et le budget de 2022. En juin 2022, le CMAC s'est réuni de manière virtuelle et a tenu une séance sur la mise en œuvre du plan climatique qui s'axait sur la communication d'information et de mises à jour sur les nouvelles initiatives fédérales présentant un intérêt pour les Premières Nations.

Les représentants des Premières Nations ont réitéré leurs commentaires et leurs questions sur l'incidence de l'engagement du gouvernement fédéral à mettre en œuvre et à respecter les principes de la DNUDPA (tel qu'il est enchâssé dans la loi par la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones), ainsi que les guides des pratiques exemplaires du CMAC et les lignes directrices pour la prise de décisions sur le leadership autochtone en matière de climat, lors de l'élaboration des programmes et des politiques fédéraux sur le climat. Les membres du CMAC ont reconnu que de nombreux ministères fédéraux continuent de faire progresser les initiatives climatiques d'une manière qui ne concorde pas entièrement avec les documents directeurs élaborés par le CMAC et les principes de la DNUDPA. Ces commentaires ont incité le CMAC à axer les discussions futures sur le lien entre l'engagement du gouvernement fédéral à mettre en œuvre la DNUDPA et les efforts visant à faire progresser les politiques et les programmes climatiques à l'appui de la transition vers une économie carboneutre.

Principal point à retenir : L'application des principes de la DNUDPA, des guides de pratiques exemplaires du CMAC, soit le guide sur l'accessibilité du financement fédéral et le guide sur la participation significative des Premières Nations, et des lignes directrices pour la prise de décisions sur le leadership autochtone en matière de climat n'a pas l'ampleur voulue lorsqu'il est question de l'élaboration des politiques et des programmes fédéraux sur le climat. D'autres travaux pour tenir compte de ces documents, ainsi que la mobilisation des Premières Nations dès le début des processus, seront essentiels pour que les ministères fédéraux opérationnalisent le travail du CMAC dans l'élaboration de nouvelles initiatives climatiques et trouvent des moyens concrets de permettre une participation significative et respectueuse (p. ex., financement, échéanciers raisonnables, capacité, établissement de relations).

2. Faire progresser le leadership des Premières Nations en matière de climat par un dialogue constructif avec les Premières Nations

Le leadership des Premières Nations en matière de climat ⁴ a été mis en valeur et défendu au CMAC en tant qu'élément essentiel d'une approche axée sur les solutions pour la réponse du Canada aux changements climatiques. Les discussions tenues au CMAC ont constamment mis l'accent sur la nécessité de modifier les politiques et les programmes climatiques fédéraux afin de mieux favoriser les priorités et le leadership des Premières Nations en matière de climat. Ces discussions se sont poursuivies en 2022. À la suite de la reconnaissance du leadership autochtone en matière de climat dans le Plan climatique renforcé comme « pierre angulaire » de l'intervention climatique du Canada, l'élan s'est poursuivi avec l'annonce d'un financement fédéral dans le PRE pour 2030 et le budget de 2022, ce qui témoigne d'un engagement clair du gouvernement fédéral envers le leadership autochtone en matière de climat.

Leadership autochtone en matière de climat

Le PRE pour 2030 et le budget de 2022 ont annoncé de nouveaux investissements fédéraux dans le leadership autochtone en matière de climat, pour un total de 29,6 millions de dollars sur trois ans. Le financement comprend un soutien au travail en partenariat avec des Premières Nations, des Inuits et des Métis, sur une base de distinctions, pour faire progresser un programme de leadership autochtone en matière de climat qui renforce les capacités régionales et nationales et confie progressivement aux peuples autochtones les pouvoirs et les ressources nécessaires à l'action en faveur du climat. Cette annonce s'appuie sur le travail des Premières Nations et du CMAC au cours des trois dernières années, ainsi que sur des conversations en parallèle avec les Inuits et les Métis.

Au cours de 2021 et au début de 2022, les représentants des Premières Nations et du gouvernement fédéral au CMAC ont élaboré le Programme de leadership climatique des Premières Nations, axé sur l'élaboration d'un cadre de gouvernance qui décrit un modèle de gouvernance et des mesures pour assurer des résultats fructueux et élaborer des solutions réalisables. Au début de 2022, le chef national de l'APN et le ministre de l'Environnement et du Changement climatique ont approuvé le cadre de gouvernance proposé, qui comprend le leadership et la surveillance politiques de l'APN et d'ECCC, un comité directeur de niveau opérationnel responsable de l'élaboration du contenu et de l'orientation stratégique du programme, la surveillance de cette initiative par le CMAC, la mise en œuvre des solutions et des résultats pour les Premières Nations, ainsi

que le dialogue avec les détenteurs de droits, les communautés et les gouvernements des Premières Nations. Le cadre de gouvernance a été modifié une fois que l'engagement budgétaire a identifié Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) comme un ministère fédéral clé, ce qui a entraîné l'ajout du ministre des Relations Couronne-Autochtones à la table de leadership.

Le Comité directeur sur le leadership des Premières Nations en matière de climat, composé de représentants régionaux des Premières Nations et de représentants de l'APN, d'ECCC et de RCAANC, a tenu sa première réunion à la fin de 2022. Il a commencé à étudier les options de financement et un processus de mobilisation national qui appuient l'élaboration de

⁴ Le leadership des Premières Nations en matière de climat est un concept qui promeut une nouvelle façon de penser les solutions climatiques, un changement de paradigme vers le positionnement des priorités et du leadership en matière de climat des Premières Nations au cœur de l'action climatique. Il s'agit notamment d'accords de financement souples, basés sur les nations, qui transfèrent directement les ressources, les capacités et le pouvoir aux Premières Nations.

recommandations sur le leadership autochtone en matière de climat d'ici la fin de 2024-2025. L'un des éléments clés de ce plan comprendra la mise en œuvre de l'engagement du gouvernement à l'égard de la DNUDPA dans toutes les activités du programme sur le climat, y compris la façon dont il interagit avec d'autres politiques et programmes de financement fédéraux non autochtones.

3. Surveiller et évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne le leadership des Premières Nations en matière de climat et leur participation pleine et entière aux programmes de lutte contre les changements climatiques

Dans le rapport annuel de 2021, le CMAC a formulé l'objectif de travailler en collaboration en 2022 afin d'examiner comment il peut suivre les progrès du leadership climatique des Premières Nations au moyen d'indicateurs qui mesurent l'accès aux possibilités de financement fédérales et la participation significative des Premières Nations à l'élaboration des politiques et des programmes fédéraux. En raison des contraintes de capacité, le CMAC n'a pas élaboré ces indicateurs. Toutefois, il a continué de chercher des occasions d'améliorer la participation pleine et entière des Premières Nations aux programmes de lutte contre les changements climatiques par l'entremise d'outils de communication, des lignes directrices pour la prise de décisions sur le leadership autochtone en matière de climat et du Programme de leadership climatique des Premières Nations.

En s'appuyant sur les travaux réalisés en 2021 par le CMAC pour élaborer les lignes directrices pour la prise de décisions sur le leadership autochtone en matière de climat, RCAANC et ECCC ont fait des efforts en 2022 pour faire largement connaître ces lignes directrices au sein du gouvernement par l'entremise de comités de haute direction, de présentations interministérielles et de la collaboration continue. Les lignes directrices sont un outil visant à aider les ministères fédéraux à appliquer les pratiques exemplaires à la conception et à la mise en œuvre des programmes pour assurer l'inclusivité des mesures climatiques fédérales et leur accessibilité aux peuples autochtones ainsi que promouvoir et faire progresser l'autodétermination. Les fonctionnaires fédéraux ont également continué de chercher la meilleure façon d'officialiser le caractère obligatoire des lignes directrices pour les ministères qui offrent des programmes liés au climat. La mise en œuvre de l'outil d'orientation est en cours.

Bien que des efforts aient été déployés pour améliorer l'accès des Premières Nations au financement fédéral, comme le guide des pratiques exemplaires sur l'accessibilité du financement fédéral préparé par le CMAC, les investissements relatifs au climat n'atténuent pas toujours les obstacles auxquels sont encore confrontés les Premières Nations, y compris l'élaboration de programmes sur l'action climatique des Premières Nations, les enveloppes de financement insuffisantes pour répondre aux besoins des Premières Nations, et le financement concurrentiel. L'élaboration conjointe du Programme de leadership climatique des Premières Nations, décrite cidessus, aidera à trouver d'autres moyens d'offrir un soutien fédéral à long terme, prévisible et adapté aux stratégies et aux plans climatiques des Premières Nations.



L'idée de créer l'association Yukon First Nations Climate Action Fellowship a été lancée lors du tout premier rassemblement sur l'action climatique des Premières Nations du Yukon en février 2020. Au Centre culturel Kwanlin Dün, les chefs des Premières Nations du Yukon ont signé une Déclaration d'urgence sur les changements climatiques, qui comprenait l'approbation de l'élaboration d'une vision et d'un plan d'action sur le climat des Premières Nations du Yukon. Selon les dirigeants des Premières Nations du Yukon, la clé de ce travail était de veiller à ce qu'il soit dirigé par les jeunes, car « c'est leur avenir qui est en jeu, et ils hériteront des décisions prises maintenant ». Cela a mené à la création de la Climate Action Fellowship, qui rassemble 13 jeunes des Premières Nations de partout au Yukon.

Travaillant, grandissant et se reconnectant ensemble depuis janvier 2021, les membres de cette association en sont aux dernières étapes de l'élaboration de la vision de reconnexion. reconnaît Cette vision que l'approche dominante de l'action climatique est de traiter les symptômes des changements climatiques (p. ex., l'augmentation des émissions de dioxyde de carbone) plutôt que les causes profondes, c'està-dire les relations déconnectées. La solution de l'association est de mettre l'accent sur le concept de reconnexion, établissant la reconnexion la pratique de reprendre une bonne relation avec l'esprit, le soi, l'autre et la Terre – comme

l'action climatique. Les outils de reconnexion sont conservés dans les cultures des Premières Nations. La vision de reconnexion mène les gens à prendre soin de leur être tout entier (sur les plans spirituel, émotionnel, physique, mental), afin qu'ils puissent transformer la façon dont ils prennent des décisions qui façonnent notre société – bien-être, logement, alimentation, énergie, extraction, économie, gouvernance et éducation. Après une longue consultation, la prochaine étape de l'association est de faire connaître la vision de reconnexion aux dirigeants des Premières Nations du Yukon, à leurs collectivités et au monde.

4. Élaborer de nouveaux outils de communication pour renforcer la transparence, la reddition de comptes et la mobilisation dans toutes les activités du CMAC

Afin de favoriser l'amélioration de sa transparence et de sa communication, le CMAC met la dernière main à un site Web destiné au public, hébergé sur le site Web de l'APN.

Le site Web a été élaboré conjointement par l'APN et ECCC et décrit les principaux éléments du travail du CMAC :

- renseignements généraux sur le CMAC;
- activités du CMAC et manière de collaborer;
- ressources du CMAC;
- renseignements sur les Premières Nations qui font face aux changements climatiques;
- communications.

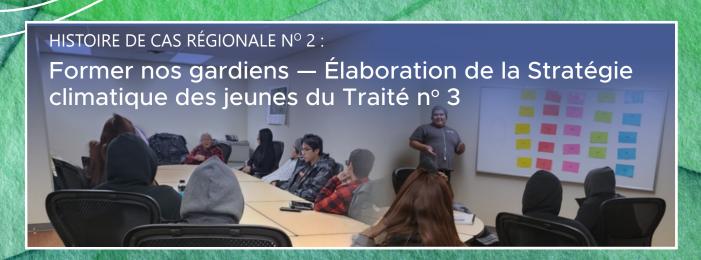
L'élaboration du site Web du CMAC comporte deux phases: la première comprend des renseignements généraux sur le CMAC à l'intention du public, et la deuxième comprend un espace de travail collaboratif interne pour le CMAC ainsi qu'une bibliothèque de documents, afin d'améliorer la communication et la collaboration entre les Premières Nations et les représentants fédéraux. La première phase devrait être terminée au printemps 2023, et la deuxième, à l'automne 2023.

De plus, les fonctionnaires fédéraux ont continué de mettre à jour la page Web sur le financement destiné aux Autochtones pour le climat et l'environnement avec de nouvelles possibilités de financement fédéral et des renseignements à jour sur le programme qui sont pertinents pour les Premières Nations. ECCC tient cette page Web à jour et la diffuse largement afin d'aider à faire progresser la sensibilisation et l'accès aux renseignements sur les programmes fédéraux relatifs au climat et de

contribuer au renforcement des ressources et des capacités et au leadership des Premières Nations en matière de climat. Dans le but de permettre la participation pleine et entière des Premières Nations aux programmes, aux politiques et aux initiatives climatiques, le CMAC a également continué de fournir des renseignements sur les possibilités de mobilisation fédérale en matière de climat à venir et en cours aux coordonnateurs régionaux des Premières Nations lors de toutes ses réunions.

5. Intégrer la tenue d'un dialogue intergénérationnel et intersectoriel sur les changements climatiques dans l'ensemble des activités du CMAC

Tout au long de 2022, le CMAC a continuellement exploré la façon de mobiliser et d'inclure de façon significative les jeunes et les voix intergénérationnelles des Premières Nations dans son travail. La dernière année a révélé les défis continus auxquels font face les jeunes des Premières Nations en matière de capacité, ainsi que le rôle important et nécessaire de ces jeunes dans l'action climatique. Une discussion ciblée a eu lieu lors de la réunion de novembre, afin d'explorer d'autres possibilités pour les jeunes des Premières Nations de faire entendre leurs voix dans le cadre du travail du CMAC. Cette discussion s'est appuyée sur le succès du Rassemblement national sur le climat de l'APN, qui a réaffirmé l'importance des jeunes dans l'action climatique des Premières Nations ainsi que celles des femmes, des Aînés et des personnes 2SLGBTQQIA+.



Le projet des équipes d'élaboration de la Stratégie climatique des jeunes du Traité n° 3 a été conçu et lancé en 2019.

Les Premières Nations de Naotkamegwanning, Asubpeeschoseewagong et Onigaming ont été choisies pour participer, ce qui leur a permis d'embaucher un mentor des jeunes de la collectivité (de 20 à 29 ans). Le mentor était chargé de former au plus 12 jeunes de sa collectivité sur les changements climatiques et d'organiser pour eux des ateliers à ce sujet dans le cadre d'un programme de 24 semaines élaboré par le spécialiste du climat des unités de planification territoriale du Grand Council Treaty No 3. Le programme était axé sur des compétences techniques et pratiques particulières pour les jeunes, notamment : surveillance de l'environnement, surveillance météorologique, surveillance de l'eau (niveaux de pH, teneur en oxygène, salinité de l'eau, turbidité, etc.), habitats sains, élaboration d'une stratégie climatique communautaire, gestion de projets, animation.

Les ateliers ont été organisés en cinq blocs, axés sur les sujets suivants :

- Semaines 1 à 5 : Introduction aux changements climatiques, gaz à effet de serre, effet de serre, réchauffement climatique.
- Semaines 6 à 10 : Changements climatiques, changements climatiques mondiaux, changements météorologiques, surveillance de la météo, surveillance de l'eau, changements climatiques locaux.
- Semaines 11 à 14 : Méthodes d'adaptation,

- adaptation mondiale, adaptation locale, préparation aux situations d'urgence, changements climatiques et effets sur la santé.
- Semaines 15 à 19 : Changements climatiques et écosystèmes, introduction aux écosystèmes, gestion de l'adaptation des écosystèmes, politique gouvernementale en matière de gestion de l'environnement.
- Semaines 19 à 24 : Élaboration de la stratégie.

Le projet a lié les jeunes à l'histoire de leur communauté et à leurs racines en tant que Premières Nations en les mettant en contact avec plusieurs Aînés (p. ex. chasseurs, gardiens de la médecine). Le transfert de connaissances intergénérationnel a pris la forme d'Aînés communiquant leurs connaissances aux jeunes, et a permis aux jeunes d'apprendre comment les Aînés ont vécu leur jeunesse à une époque où les changements climatiques n'avaient pas encore radicalement changé leur communauté d'origine.

La voie à suivre en 2023

 Examiner les politiques et les programmes fédéraux sur la croissance propre et les changements climatiques selon l'Approche des Premières Nations concernant le climat

La mise en œuvre des politiques et des programmes fédéraux est en cours; toutefois, il reste du travail à faire pour que la participation pleine et entière des Premières Nations constitue une considération de premier plan lors de la prise de décisions. Pour ce faire, le CMAC s'appuiera sur les guides des pratiques exemplaires et les lignes directrices pour la prise de décisions sur le leadership autochtone en matière de climat, ainsi que sur l'Approche des Premières Nations concernant le climat et l'engagement du gouvernement à mettre en œuvre la DNUDPA afin d'explorer des mécanismes pour assurer que les programmes fédéraux sur la croissance propre et les changements climatiques tirent parti des leçons apprises grâce à leurs prédécesseurs.

- La Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a reçu la sanction royale en juin 2021. Depuis lors, le gouvernement du Canada, sous la direction du ministère de la Justice, élabore l'ébauche d'un plan d'action pour mettre en œuvre la Déclaration, en fonction des priorités établies grâce à la mobilisation des Premières Nations, des Inuits et des Métis. L'ébauche devrait être publiée d'ici juin 2023, ce qui crée une occasion importante pour les membres du CMAC d'examiner comment ce plan orientera tous les travaux relevant du CMAC, y compris le Programme de leadership climatique des Premières Nations. Le plan d'action pourrait également comporter des renseignements utiles à d'autres travaux connexes du CMAC, ce qui donne à ce dernier une occasion importante de faire le point sur l'ampleur dans laquelle les programmes et les politiques fédéraux sur la croissance propre et les changements climatiques respectent l'engagement du gouvernement.
- Un élément clé de cette priorité est l'exigence législative de la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité selon laquelle le ministre de l'Environnement et du Changement climatique doit tenir compte des connaissances autochtones lorsqu'il établit une cible en matière d'émissions et prendre en compte

- la DNUDPA lorsqu'il prépare un plan de réduction des émissions. Le CMAC est déterminé à étudier les possibilités de faire progresser ces travaux, étant donné que des rapports d'étapes sur le PRE pour 2030 doivent être publiés en 2023, 2025 et 2027, avant l'élaboration du PRE pour 2035.
- Compte tenu de la publication de la Stratégie nationale d'adaptation en novembre 2022 aux fins d'une dernière série de commentaires, le CMAC compte parmi ses priorités le recours au Groupe de travail sur la SNA pour fournir des commentaires constructifs sur la Stratégie et sa mise en œuvre, y compris en ce qui concerne les cibles, les objectifs et l'application des principes directeurs aux plans d'action fédéraux, provinciaux et territoriaux. Parallèlement à ce processus se déroulera l'élaboration de plans d'adaptation des Premières Nations, un processus lié aux travaux du Programme de leadership climatique des Premières Nations.
- Le CMAC continuera de se mobiliser à propos d'initiatives climatiques fédérales pertinentes, comme le Fonds pour le leadership autochtone du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, afin d'appuyer la conception et la mise en œuvre d'initiatives de réduction des émissions dirigées par les Premières Nations.

2. Renforcer le leadership des Premières Nations ce qui concerne l'action climatique

Le Programme de leadership climatique des Premières Nations continue d'être un mécanisme important pour faire progresser l'action climatique autodéterminée qui appuie les priorités des Premières Nations. L'incidence de ce travail sur les politiques, les programmes et la prise de décisions du gouvernement fédéral en matière de climat est claire; toutefois, il faut travailler davantage pour établir et formuler conjointement des recommandations sur la façon d'opérationnaliser les changements du partenariat sur le climat entre les Premières Nations et le gouvernement fédéral, ainsi que pour déterminer comment ces changements influent sur les politiques et les programmes climatiques canadiens plus vastes, comme la tarification du carbone. Le CMAC s'attend à ce que le partenariat visant l'élaboration du Programme de leadership climatique des Premières Nations (LCPN) soit un domaine de travail important pour l'année à venir.

- L'approche de progression du Programme de LCPN se fondera sur des discussions avec le Comité directeur du LCPN et le CMAC. Il y aura notamment un processus où alterneront des réunions nationales (avec toutes les régions) et des ateliers régionaux (conçus et tenus conjointement avec les responsables régionaux). La première étape des activités sera lancée en 2023, et commencera par une réunion de dirigeants qui rassemblera la chef régionale de l'APN, Kluane Adamek, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, l'honorable Steven Guilbeault, et le ministre des Relations Couronne-Autochtones, l'honorable Marc Miller. Par la suite, une réunion nationale de plusieurs jours regroupant des représentants de l'APN, des dirigeants régionaux des Premières Nations et des représentants d'ECCC et de RCAANC aura lieu au printemps 2023. Cette réunion nationale appuiera le lancement du processus de mobilisation par la détermination des priorités et de la vision nationales, l'ébauche des plans de travail et la conception d'outils communs qui aideront à soutenir l'élaboration du Programme de leadership climatique des Premières Nations.
- Tout au long du reste de 2023 et jusqu'en 2024, une série d'ateliers de mobilisation

- régionaux et communautaires sera tenue par des dirigeants régionaux des Premières Nations, avec l'appui du Comité directeur sur le leadership des Premières Nations en matière de climat. Cette mobilisation visera à cerner les priorités et les obstacles régionaux et locaux pour un programme de leadership climatique des Premières Nations et à orienter l'élaboration de recommandations d'ici la fin de 2024-2025.
- L'élaboration de la Stratégie nationale sur le climat de l'APN est un autre élément clé pour faire progresser le leadership des Premières Nations en matière de climat. Depuis 2019, l'APN travaille à l'élaboration de la Stratégie, en s'appuyant sur de multiples rassemblements sur le climat, deux séries d'enquêtes et plus de dix webinaires, ainsi que par des échanges réguliers avec le Comité consultatif sur l'action pour le climat et l'environnement. Grâce à tous ces efforts, c'est en 2023 que la Stratégie sera présentée aux Premières Nations-en-Assemblée, ce qui offre une occasion importante pour le CMAC de commencer à examiner la façon dont les objectifs et les priorités définis donnent aux Premières Nations le pouvoir de diriger les discussions sur le climat.

3. Favoriser une transparence, une responsabilisation et une communication accrues dans les activités du CMAC

En approchant de 2023, le CMAC est ravi à l'idée de se réunir à nouveau en personne, après deux années de réunions virtuelles en raison de la pandémie de COVID-19. Ce sera une occasion clé de revenir aux principes de l'espace éthique et de favoriser de solides possibilités d'établissement de relations.

- Comme il en a été discuté dans les dernières années, les membres du CMAC ont manifesté un intérêt pour l'élaboration de formats de rechange pour le rapport annuel au chef national et au premier ministre en explorant des options qui seraient plus accessibles au public. Cette année, le Secrétariat du CMAC et le Groupe de travail sur le rapport annuel du CMAC, un sous-groupe de travail du CMAC, examineront ensemble quelques options différentes, en mettant l'accent sur l'établissement de liens avec les publics fédéraux et des Premières Nations.
- Un autre jalon prévu pour 2023 est le lancement du nouveau site Web public du

- CMAC, qui sera hébergé sur le site Web de l'APN, afin de promouvoir une meilleure transparence et de communiquer sur les travaux du Comité.
- Enfin, pour s'assurer qu'il continue de rendre compte de ses priorités et de ses livrables, le CMAC élaborera un plan de travail lors de sa première table ronde de 2023. L'objectif est de mieux suivre ses progrès et ses activités tout au long de l'année. Après quelques années de réunions manquées et raccourcies en raison de la pandémie et de considérations de capacité, le CMAC en fait une priorité pour rester sur la bonne voie afin d'atteindre ses objectifs tout au long de 2023.

4. Continuer d'élaborer des indicateurs ou des critères propres aux Premières Nations pour rendre compte de la mise en œuvre des programmes de financement fédéraux liés au climat et des résultats pour les Premières Nations

Dans le rapport annuel de 2021 du CMAC, il y avait une grande ambition pour ce domaine de travail, car on reconnaissait l'importance de pouvoir mesurer les progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes de financement fédéraux liés au climat et les résultats pour les Premières Nations. Le CMAC n'a pas fait progresser ces travaux de façon significative en 2022, de sorte qu'il continuera de travailler sur les priorités énoncées tout au long de 2023. En plus de poursuivre ces travaux, le CMAC fera également avancer les engagements suivants :

 Le CMAC travaillera avec les ministères fédéraux à la recherche de moyens de suivre le statut des demandes de financement pour le climat non retenues, en vue de résoudre les problèmes d'accessibilité.



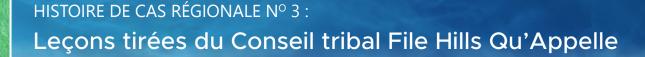
- Le CMAC cherchera à recueillir les points de vue des Premières Nations sur la façon dont ils ont été consultés quant aux politiques et aux programmes fédéraux sur le climat, qu'elle ait été positive ou négative. Ces discussions contribueront à la prise en compte des systèmes de connaissances des Premières Nations dans les mesures climatiques fédérales et seront nécessaires pour assurer que les pratiques exemplaires soient prises en considération à l'appui de la participation pleine et entière des Premières Nations.
- Le CMAC étudiera les répercussions sur la vie privée afin de mieux respecter la vie privée et la souveraineté des données des Premières Nations tout au long du processus de collecte et d'analyse des données.

En 2023, le CMAC cherchera d'autres sources de données sur les programmes liés au climat pour compléter l'analyse des données sur les résultats des Premières Nations dans le cadre de ces programmes. Des données exactes et à jour sur les Premières Nations, conformes aux normes de PCAP^{MC}, sont nécessaires pour que le CMAC prenne des décisions sur les politiques et les initiatives liées au climat. Le CMAC poursuivra cet important travail en utilisant des outils comme le portail Gouvernement ouvert et diverses bases de données dans l'ensemble des ministères.

5. Approfondir le dialogue intergénérationnel et intersectionnel sur la lutte contre les changements climatiques dans toutes les activités

Tout au long de 2023, le CMAC étudiera des options pour inclure de façon plus efficace et significative les perspectives uniques des jeunes, des Aînés, des gardiens du savoir, des personnes de diverses identités de genre et d'autres identités intersectionnelles dans ses travaux. Le Rassemblement national sur le climat de l'APN en septembre 2022 ainsi que les histoires de cas régionales du présent rapport ont reconnu le rôle important que les jeunes des Premières Nations, et toutes les générations futures, jouent dans la promotion d'une action climatique urgente et transformatrice. Il est clair que le CMAC doit continuer à faire place à ces perspectives, tant dans le contexte de son travail commun que de son travail institutionnel. L'APN et ECCC restent déterminés à explorer les liens entre, d'une part, les forums intergénérationnels et les réseaux de jeunes existants, et d'autre part, le travail pour le CMAC, en assurant un espace approprié pour les jeunes, les hommes, les femmes, les personnes de diverses identités de genre, les Aînés et les gardiens du savoir. Il pourrait s'agir d'explorer de nouvelles façons de concevoir les réunions du CMAC ainsi que de mettre à profit les processus et les possibilités de mobilisation existants, comme le Programme de leadership climatique des Premières Nations.

En 2023, le CMAC étudiera les options d'intégration de séances régulières pour les jeunes et les Aînés aux ordres du jour et aux événements de ses réunions. Il est important que le CMAC et ses activités incluent de manière significative les voix intergénérationnelles et intersectionnelles.





Le Conseil tribal File Hills Qu'Appelle (CTFHQ) représente 11 Premières Nations: la Première Nation de Nekaneet, la Nation Lakota de Wood Mountain, la Première Nation de Piapot, la Nation des Saulteaux de Muscowpetung, la Première Nation de Pasqua, la Nation Dakota de Standing Buffalo, la bande de Little Black Bear des nations crie et assiniboine, la Première Nation d'Okanese, la Nation crie de Star Blanket, la Nation crie de Peepeekisis et la Nation Nakoda Carry the Kettle. Il représente aussi plus de 17 000 citoyens dans le territoire visé par le Traité no 4. Les nations du CTFHQ sont composées de diverses identités culturelles multilingues distinctes des Nations des Saulteaux (Anishinaabe), des Lakotas, des Dakotas, des Nakodas et des Cris (Néhiyaw).

En 2022, le Département des terres, des ressources, de l'environnement et de l'intendance du CTFHQ a mis sur pied un Conseil consultatif des jeunes sur le climat, dont le mandat est de renforcer les capacités au sein des jeunes des nations membres et de susciter la mobilisation autour des initiatives d'action climatique en collaboration avec la Stratégie nationale sur le climat de l'APN. Ce projet de Conseil consultatif des jeunes sur le climat vise à donner aux jeunes du CTFHQ les moyens d'être des leaders en attirant l'attention sur les changements climatiques et les répercussions de ceux-ci sur

leurs droits inhérents et issus de traités. Au cœur de ce travail figurent la reconnaissance et le renforcement du lien entre les jeunes du CTFHQ et leur environnement et terres ancestraux, en ce qu'il est lié à leur identité en tant que membres des Premières Nations et à leurs lois naturelles. Les activités comprennent l'analyse des effets des changements climatiques sur leurs terres et leur environnement et la détermination des possibilités et des défis d'adaptation auxquels leurs nations sont confrontées sous l'angle du savoir autochtone et des approches fondées sur des données probantes.

Mot de la fin

Comme nous l'avons vu tout au long du présent rapport, les représentants des Premières Nations et du gouvernement fédéral travaillent dans un espace éthique pour faire progresser le soutien aux Premières Nations en tant que chefs de file des questions climatiques et leur permettre de participer pleinement et entièrement à l'action fédérale en matière de climat. Ce travail, appuyé par des mandats politiques, continue d'avoir de l'importance à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale, car il vise à opérationnaliser une nouvelle approche de travail en partenariat avec les Premières Nations sur l'engagement simultané à la décolonisation et à la décarbonisation. Tout au long de 2022, les membres du CMAC ont fait face à de nombreux défis, y compris les répercussions continues de la pandémie de COVID-19, les problèmes de capacité et les conséquences réelles et actuelles des changements climatiques et des événements météorologiques extrêmes comme l'ouragan Fiona, mais le CMAC réaffirme son engagement à prendre des mesures transformatrices pour lutter contre la crise climatique. En cours de parcours vers 2030 et la carboneutralité d'ici 2050, il existe un potentiel important pour prévenir les répercussions les plus catastrophiques sur les Premières Nations, et le CMAC demeure un mécanisme essentiel pour le faire et pour promouvoir à grande échelle une approche de l'action climatique fondée sur les droits, protégeant les terres et les eaux pour de nombreuses générations à venir.



Annexe

1. ANNEXE DE L'APN DANS LE PRE POUR 2030

Assemblée des Premières Nations (APN)

L'APN apprécie l'occasion de fournir une annexe au Plan de réduction des émissions (PRE), mais le temps pour le faire a été insuffisant. En préparation des futurs PRE, nous suggérons de nous appuyer sur le Guide des pratiques exemplaires pour les ministères fédéraux travaillant avec les Premières Nations sur les changements climatiques (2020), élaboré par le Comité mixte sur l'action climatique (CMAC), pour faire en sorte que le processus favorise la participation pleine et efficace des Premières Nations. Pour être clair, cette annexe ne préjuge pas de la contribution future des Premières Nations et ne vise pas à représenter les perspectives des détenteurs de droits et de titres

1. Introduction

Les preuves sont claires : nous sommes confrontés à une crise conjointe du climat et de la biodiversité. Selon les données scientifiques les plus récentes, le *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* prévoit qu'il nous reste moins de dix ans pour éviter de nous enfermer dans un avenir où nos enfants seront confrontés aux conséquences d'un changement climatique catastrophique. Le rapport des Nations Unies sur le déficit d'émissions (2021) prévoit que nous pourrions atteindre une augmentation de la température annuelle mondiale de 2,7 degrés d'ici 2100, à moins que nous ne prenions des mesures transformatrices pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030 et atteindre la carboneutralité d'ici 2050 afin de maintenir le réchauffement sous 1,5 degré. Ces statistiques correspondent aux observations que les gardiens du savoir des Premières Nations partagent depuis des décennies.

Au Canada, la situation est urgente. Des tendances irréversibles au réchauffement ont maintenant été confirmées par le rapport *Le Canada dans un climat en évolution* (2019), identifiant que le climat du Canada s'est réchauffé de 2,3 °C depuis 1948 et qu'il se réchauffera davantage, en moyenne, à environ le double de l'ampleur du réchauffement mondial⁵. Cela n'est pas surprenant, car les gardiens du savoir des Premières Nations ont élevé la voix, partageant des informations sur les changements qu'ils observent : des changements dans la migration des espèces, la météo et les impacts irréversibles sur les terres. Ces observations sont officiellement

consignées alors qu'un nombre croissant de Premières Nations ajoutent leur voix à l'appel en faveur d'une décarbonisation rapide pour atteindre l'objectif de l'accord de Paris. C'est le cas de la Première Nation Vuntut Gwitch'in (PNVG), à Old Crow, au Yukon. Leur déclaration, intitulée « Yeendoo Diinehdoo Ji' heezrit Nits'oo Ts' o' Nan He' aa », qui se traduit par « Après notre temps, comment sera le monde? », a permis aux Chefsen-assemblée de déclarer une urgence climatique nationale en 2019.6

En juillet 2019, les Chefs-en-assemblée ont déclaré une *urgence climatique des*

⁵ Pour plus de détails, veuillez consulter le document Le Canada dans un climat en évolution, que vous trouverez à l'adresse suivante : https://changingclimate.ca/fr/.

⁶ From the Chiefs-in-Assembly, the AFN is mandated by eleven resolutions since 2016. Most recently, in Resolution 05/2019: *Declaring a First Nations Climate Emergency*. The full list of resolutions can be found on the AFN website: www.afn.ca/resolutions

Premières Nations, reconnaissant que « ... le changement climatique constitue un état d'urgence pour nos terres, nos eaux, nos animaux et nos peuples. » La résolution énonçait certaines mesures immédiates pour que l'APN planifie un Rassemblement national sur le climat et élabore une Stratégie nationale sur le climat. Elle demandait que la stratégie mette l'accent sur une action climatique urgente et transformatrice qui réduise les émissions au Canada de 60 % par rapport aux niveaux de 2010 d'ici 2030 et atteigne la carboneutralité d'ici 2050, tout en s'attaquant simultanément aux inégalités de revenus au sein des Premières Nations dans le cadre de la mobilisation pour une transition juste. Compte tenu de ce mandat clair, les Premières Nations ont été heureuses de constater que le discours du Trône fait référence aux peuples autochtones et à la crise climatique. En décembre 2020, un nouveau plan climatique a été publié, Un environnement sain et une économie saine, s'engageant à « ... positionner le leadership climatique autochtone comme pierre angulaire du plan climatique renforcé du

Canada. » Ce faisant, le plan reconnaissait que « ... appuyer l'autodétermination en matière d'action climatique est crucial pour la réconciliation du Canada et des peuples autochtones. » (p. 75) Peu après, le Canada a publié un nouvel objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre : 40 à 45 % d'ici 2030.

C'est en reconnaissant que le Canada doit faire sa part pour aborder les crises conjointes de la perte de biodiversité et des changements climatiques⁷ que nous partageons notre soumission, avec des recommandations regroupées comme réponses aux questions identifiées par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). Pour commencer, nous présentons l'Approche des Premières Nations concernant le climat, nous explorons ses implications pour la carboneutralité et l'objectif d'émissions de 2030, puis nous passons à des recommandations concrètes pour améliorer les considérations des Premières Nations dans le PRE.

2. Une Approche des Premières Nations concernant le climat

Les Premières Nations sont confrontées à des risques climatiques uniques en raison de la manière dont le colonialisme, associé au capitalisme, a façonné notre lieu de vie, nos conditions socio-économiques et la manière dont nous entretenons nos relations avec la Terre Mère. Ces expériences et ces interconnexions ne peuvent être négligées lorsque l'on envisage des solutions liées au climat pour (ou par) les Premières Nations. Afin de mieux comprendre cette réalité et de faire progresser les solutions des Premières Nations en matière de climat, l'APN a élaboré le concept d'Approche des Premières Nations concernant le climat (figure 1).



Figure 1.

⁷ Le Canada reste un gros émetteur, se classant au <u>10^e rang des pays les plus</u> <u>émetteurs au monde</u> et au <u>5^e rang des pays les plus émetteurs par habitant.</u>

Cette Approche vise à remettre en question les conceptions conventionnelles selon lesquelles les Premières Nations sont des populations « vulnérables » et des « bénéficiaires passifs » des impacts climatiques. En effet, nos liens uniques avec la terre, l'eau, l'air et les êtres non humains nous ont permis de vivre de manière réciproque et en équilibre avec l'ensemble de la Création. Le lien culturel, spirituel et social avec la terre peut accroître l'exposition et la sensibilité des Premières Nations aux impacts des changements climatiques, mais il constitue également une

source unique de force, de compréhension et de résilience. L'Approche des Premières Nations concernant le climat est basée sur un alignement de trois sphères d'activité concentriques pour aider à mettre en évidence les relations entre les impacts climatiques des Premières Nations, leur action climatique et le contexte climatique plus large⁸. Il souligne le fait que les Premières Nations sont des leaders en matière de climat et, en tant que tels, sont des moteurs actifs du changement positif.

2.1. Application de l'Approche des Premières Nations concernant le climat à la carboneutralité

Le concept d'Approche des Premières Nations concernant le climat a des applications procédurales, conceptuelles et substantielles importantes pour la compréhension et la mise en œuvre des engagements carboneutres, y compris le rôle de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*. Cela implique trois considérations interdépendantes.

Premièrement, l'engagement envers l'objectif carboneutre ne doit pas être interprété comme un objectif final, où l'on se concentre uniquement sur l'atteinte d'un point où «...les émissions anthropiques de gaz à effet de serre dans l'atmosphère sont équilibrées par les absorptions anthropiques de gaz à effet de serre dans l'atmosphère sur une période donnée »9 Au lieu de cela, la carboneutralité doit être conceptualisée comme un processus menant à un avenir juste, équitable et résilient pour nos générations futures, fondé sur le droit à l'autodétermination des Premières Nations. Le plan fédéral sur le climat reconnaît cette perspective, en s'engageant à « ... appuyer l'autodétermination en matière d'action climatique est crucial pour la réconciliation du Canada et des peuples autochtones » (p. 75). Pour ce faire, le processus pour arriver à un avenir juste, équitable et résilient doit être ancré

dans le leadership et la direction des Premières Nations (voir les commentaires spécifiques dans la section 3).

Deuxièmement, l'approche des Premières Nations permettra d'affronter la dichotomie conventionnelle « atténuation-adaptation » – la séparation entre les discussions sur les mesures d'atténuation ou d'adaptation – qui sévit dans les perspectives fédérales sur le climat. Cela est souligné par l'absence de références à l'adaptation dans la Loi sur la responsabilité en matière de carboneutralité¹⁰. Comme le souligne notre objectif climatique, les impacts des changements climatiques sont indissociables des réalités vécues par les Premières Nations, que ce soit en raison des

⁸ Pour une description complète de l'optique climatique des Premières Nations, veuillez vous référer au rapport du Rassemblement national sur le climat de l'APN que vous trouverez ici : https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2021/04/Climate_Gathering_Report_FRE.pdf et vous référer à une vidéo du Rassemblement ici : https://www.youtube.com/watch?v=ICZh6uYTh1E&t=2s.

⁹ Il s'agit de définitions figurant dans la législation, que l'on peut trouver ici : https://parl.ca/DocumentViewer/fr/43-2/projet-loi/C-12/premiere-lecture.

¹⁰ Il existe différentes approches dans la législation du Royaume-Uni, notamment des dispositions spécifiques sur la création d'un comité d'adaptation qui doit produire une évaluation des risques liés au changement climatique tous les cinq ans ainsi qu'un programme national d'adaptation. Plus de détails peuvent être trouvés ici : https://institutclimatique.ca/publications/legislation-sur-le-climat-au-royaume-uni/.

changements climatiques ou de l'héritage permanent du colonialisme. Pour cette raison, la dichotomie conventionnelle atténuationadaptation tient rarement compte de la nature complexe et multidimensionnelle des solutions climatiques des Premières Nations - comme le retour à la terre, l'accent sur la souveraineté alimentaire, les systèmes d'alimentation générés localement et la revitalisation de la langue. Étant donné les interconnexions entre les secteurs et les systèmes dont dépendent les Premières Nations (par exemple, la santé, l'alimentation, l'énergie, le transport, etc.), cette fausse dichotomie doit être remise en question pour permettre la reconnaissance de solutions holistiques, intégrées et basées sur les systèmes qui doivent répondre à la menace existentielle que représentent les changements climatiques.

Et troisièmement, il est nécessaire d'avoir un nouveau récit qui ne repose pas sur des solutions technologiques et des approches basées sur le marché qui supposent une continuation des systèmes structurellement inéquitables et racistes qui nous ont menés à cette crise environnementale croissante. Au lieu d'intégrer un modèle d'ajustement dans lequel la production canadienne de pétrole et de gaz augmente et est compensée par une dépendance excessive à l'égard de technologies qui ne sont en fait pas viables sur le plan commercial¹¹, l'approche offre l'occasion de déplacer notre attention vers l'interrelation entre les trois C – carbone, colonialisme et capitalisme – en centrant une approche ancrée dans les relations qui valorisent le lien entre les gens et la terre, et leur réciprocité mutuelle. Cette approche vise à permettre une remise à zéro des systèmes et des structures qui semblent nous piéger dans un cycle improductif, tout en faisant progresser l'autodétermination des Premières Nations afin qu'elles reprennent la place qui leur revient en tant que nations.

En appliquant ces considérations à l'objectif d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050, nous espérons déployer l'Approche des Premières Nations concernant le climat afin de susciter un dialogue plus progressif et innovant sur l'action climatique, un dialogue qui évite de tomber dans les récits ratés sur l'équilibre entre économie et environnement, ou les solutions technologiques rapides, et qui adopte une approche ancrée dans les modes de connaissance autochtones et le leadership climatique des Premières Nations.

2.2. Application de l'Approche des Premières Nations concernant le climat au Plan de réduction des émissions de 2030

Dans le contexte de ce premier PRE, l'approche des Premières Nations concernant le climat apporte un éclairage utile sur le processus et la portée des futurs plans de réduction des émissions. Ces idées pourraient contribuer à amplifier le leadership climatique des Premières Nations et le développement de solutions qui abordent à la fois la décarbonisation et la décolonisation.

Premièrement, bien qu'il existe maintenant une exigence législative pour la prise en compte du Savoir autochtone dans l'établissement des objectifs d'émissions, ce bref processus n'offre que peu d'occasions d'examiner ce que cela signifierait concrètement. Par exemple, sur la base

¹¹ Un rapport récent, intitulé Correcting Canada's "one eye shut" climate policy, utilise les données du gouvernement du Canada (tirées du Régulateur canadien de l'énergie) pour montrer que la production de pétrole et de gaz devrait être plus importante en 2050 qu'en 2019 – le secteur du pétrole et du gaz au Canada émettra encore quelque 200 mégatonnes d'équivalent CO₂ en 2050. Cela soulève une préoccupation importante pour la politique climatique canadienne.

d'une compréhension ancrée dans les systèmes de connaissances des Premières Nations selon laquelle nous ne faisons qu'un avec la terre et l'eau – plutôt que des unités compartimentales séparées de la nature – toutes les discussions devraient être centrées sur les relations réciproques qui incarnent notre écosystème mondial. Une telle approche reconnaît que les systèmes de connaissances des Premières Nations, bien qu'ils soient uniques à chaque Première Nation, problématisent les facteurs de la crise climatique différemment des systèmes traditionnels. En d'autres termes, une application plus significative de l'Approche des Premières Nations concernant le climat commencerait l'établissement d'une compréhension commune des causes de la crise climatique et, sur la base de cette compréhension commune, la détermination d'actions appropriées à partir de ce point de départ. Cette conversation plus approfondie fait défaut dans le processus actuel et peut être préjudiciable aux futurs plans de réduction des émissions, par exemple en enfermant les systèmes de connaissances des Premières Nations dans une dépendance ontologique qui les oblige à « s'adapter » aux systèmes de connaissances dominants axés sur la technologie et les marchés. Nous cherchons à élargir ce processus pour qu'il soit plus inclusif dans sa prise en compte des systèmes de Savoir autochtone.

Deuxièmement, ce PRE doit prendre au sérieux l'engagement du gouvernement à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies). Ainsi, les solutions proposées pour les secteurs spécifiques de réduction

émissions (c'est-à-dire l'environnement bâti, l'électricité, l'industrie, le pétrole et le gaz, le transport, la foresterie, et l'agriculture et les déchets) ne peuvent être séparées de la mise en œuvre requise des normes minimales contenues dans la Déclaration de l'ONU. Par exemple, comme nous l'avons souligné plus haut, une dépendance excessive à l'égard du développement de solutions technologiques et commerciales, sans une étude critique des interactions inéquitables et structurellement racistes de ces solutions avec les réalités vécues par les Premières Nations, ne fera que nuire davantage aux Premières Nations et pourrait contribuer à ce qui a été décrit comme une nouvelle forme de colonialisme « climatique » ¹². Ce problème est particulièrement aigu dans le contexte de la foresterie, de l'agriculture et d'autres solutions fondées sur la nature, où les discussions ont largement négligé la présence de la juridiction, des droits et des systèmes juridiques des Premières Nations. Les solutions pour ces secteurs ne peuvent ignorer leur rôle dans l'avancement de la décolonisation.

Enfin, les décisions prises sur le processus et la portée du PRE actuel, pour le meilleur ou pour le pire, influenceront les discussions futures sur la réduction des émissions. À cette fin, « bien faire les choses » ici pourrait aider à soutenir l'inclusion de la pensée et du leadership des Premières Nations dans l'avenir. De cette façon, par exemple, le PRE pourrait internaliser les principes de la pensée de la Septième Génération pour guider la préparation de ce PRE et la création d'un espace approprié pour assurer des discussions futures et continues qui informent le mécanisme de responsabilité. Un modèle de prise de

Pour en savoir plus, voir: Cameron, L., Courchene, D., Ijaz, S., & Mauro, I. (2021). 'A change of heart': Indigenous perspectives from the Onjisay Aki Summit on climate change. Climatic Change, 164(3), 1-21 et Reed, G., Gobby, J., Sinclair, R., Ivey, R., & Matthews, H. D. (2021). Indigenizing Climate Policy in Canada: A Critical Examination of the Pan-Canadian Framework and the ZéN RoadMap. Frontiers in Sustainable Cities, 78.

décision de la Septième Génération¹³ exige une réflexion critique complète sur l'équilibre entre les avantages actuels et ceux des générations futures. Ensemble, nous devons veiller à ce que ces générations futures (y compris les plantes, les animaux, les remèdes, etc.) bénéficient de tous les avantages et cadeaux de la Terre Mère – tels que l'eau propre, un approvisionnement

alimentaire stable et un environnement vivable – afin qu'elles puissent elles aussi vivre une vie riche et significative. Toutes les activités proposées dans les secteurs spécifiques de la réduction des émissions doivent être examinées sous cet angle, en particulier celles qui sont fondées sur l'extraction de ressources supplémentaires.

3. Réponse aux questions directrices

Ces applications de l'Approche des Premières Nations concernant le climat mettent en évidence les problèmes et les conversations nécessaires pour renforcer les solutions climatiques des Premières Nations et soutenir le recadrage de la conversation climatique vers des changements plus transformatifs et systémiques. Ci-dessous, nous avons esquissé des réponses préliminaires aux deux questions directrices (voir les sections 3.1 et 3.2), mais nous insistons sur le fait que des conversations significatives directement avec les détenteurs de droits et de titres des Premières Nations doivent être à la base de l'élaboration et des réponses ultérieures.

3.1. Comment le premier PRE du Canada peut-il tenir compte des circonstances, de l'ambition et du leadership uniques des Premières Nations en matière d'atténuation des changements climatiques?

Cette question ne tient pas compte du rôle essentiel que jouent les compétences, les droits et les systèmes juridiques des Premières Nations dans l'atténuation des changements climatiques. Pour être clair, la source de la compétence des Premières Nations est indépendante du Canada, elle découle du Créateur, qui nous a placés sur l'Île de la Tortue – c'est une compétence inhérente. En étant ainsi, nous avons reçu des instructions sur la façon d'interagir et de prendre des décisions qui respectent nos obligations d'intendance et de responsabilité pour toutes nos eaux et nos terres. Le PRE doit refléter et honorer cette compétence, ainsi que le devoir du droit à l'autodétermination dans la structuration de la gouvernance et de la responsabilité climatique au Canada. En pratique, cela signifie que la juridiction, les droits et les systèmes juridiques des Premières Nations ne

peuvent être sapés par des interprétations coloniales. Au contraire, les Premières Nations doivent d'abord interpréter et décrire leurs droits inhérents, ancrés dans le droit autochtone, les traditions juridiques autochtones et le droit coutumier. Ces ordres juridiques, qui jettent les bases des concepts d'autodétermination et de souveraineté des Premières Nations, sont essentiels pour entamer de véritables dialogues « de nation à nation » et exprimer le respect de nos droits et de nos titres. Une approche de la responsabilité climatique basée sur les droits et les responsabilités est essentielle pour soutenir le leadership climatique des Premières Nations, reconnaissant que la décarbonisation n'est pas un exercice a-politique, ni exclusivement technocratique.

¹³ Le principe des sept générations est attribué à la Grande Loi de la Confédération iroquoise et est un principe pratiqué par de nombreuses Premières Nations.

Le PRE doit intégrer la reconnaissance du fait que les Premières Nations sont confrontées à des vulnérabilités uniques en raison de l'héritage historique et continu de la colonisation. Ces pratiques exigent que les plans climatiques prennent en compte les impacts intersectionnels et divers auxquels sont confrontées les Premières Nations lorsqu'elles envisagent des solutions climatiques 14. Un encadrement de la « justice climatique » autochtone 15, bien qu'il ne soit pas prévu dans cette loi, pourrait influencer la façon dont toutes les politiques sectorielles sont analysées avant leur publication. En Aotearoa Nouvelle-Zélande, une législation similaire exige de leur ministre qu'il inclue une stratégie pour reconnaître et atténuer les impacts de la réduction des émissions sur les peuples indigènes et pour assurer leur consultation adéquate. Elle demande également au ministre et à la Commission sur le changement climatique de tenir compte de « la répartition des simpacts des actions visant à atteindre le budget d'émissions et l'objectif 2050] entre les régions et les communautés de Nouvelle-Zélande, et d'une génération à l'autre » lorsqu'ils examinent la manière dont le budget d'émissions et l'objectif 2050 peuvent être atteints de manière réaliste. Ce processus tenterait d'éviter de manière préventive le potentiel de préjudice disproportionné et intersectionnel auquel sont confrontées les Premières Nations.

Enfin, la responsabilité sacrée des Premières Nations à l'égard de la planète guide la façon dont nous interagissons avec la Terre Mère, la protégeons et la respectons. Bien que les « connaissances scientifiques » et les « systèmes de savoir autochtones » soient deux formes distinctes de connaissances et que l'une ne doive pas être utilisée pour valider l'autre, il existe des cadres de collaboration, tels que « la double vue » et l'« espace éthique », qui pourraient être utilisés pour rendre opérationnel le tressage de divers systèmes de connaissances pour notre bénéfice collectif et futur. Bien qu'il y ait un engagement législatif, il n'est pas clair comment il est reflété ou apprécié dans la formulation de la question actuelle, et les délais serrés.

Recommandations

- Examiner toutes les activités de réduction des émissions sectorielles proposées dans l'Approche des Premières Nations concernant le climat, en tenant compte des normes minimales de la Déclaration des Nations Unies, des principes d'équité, de justice et de décolonisation, et de la pensée des Sept Générations.
- 2. Veiller à ce que toutes les méthodes d'élimination des émissions envisagées telles que les solutions fondées sur la nature et la capture, l'utilisation et le stockage du carbone respectent le droit à l'autodétermination des Premières Nations, y compris la norme minimale du consentement libre, préalable et éclairé¹⁶.

 ¹⁴ Ces politiques sont nombreuses, comme l'implantation forcée des réserves des Premières Nations dans des zones écologiquement sensibles, le retrait des enfants et leur placement de force dans des pensionnats indiens, l'interdiction des langues et des cérémonies. Une description peut être trouvée dans le rapport final de Vérité et Réconciliation (2015).
 15 Pour plus d'informations, voir McGregor, D., Whitaker, S., & Sritharan, M. (2020). Indigenous environmental justice and sustainability. Current Opinion in Environmental Sustainability, 43, 35-40; et Whyte, K. (2020). Too late for indigenous climate justice: Ecological and relational tipping points. Wiley Interdisciplinary Reviews: Climate Change, 11(1), e603.
 16 Pour être clair, il ne s'agit pas d'une approbation d'une quelconque technologie d'élimination des émissions. Les Premières Nations estiment qu'il faut donner la priorité à la réduction des émissions plutôt qu'à leur élimination. Toutefois, étant donné l'importance accordée au dernier budget fédéral, toute recherche d'approches ou de technologies d'élimination des émissions doit se faire avec le consentement libre, préalable et éclairé des Premières Nations.

- 3. Reconnaître les limites inhérentes au processus actuel et créer un espace pour la participation directe des Premières Nations avec un financement équitable et durable, notamment en s'alignant sur l'exploration d'un programme de leadership climatique des Premières Nations.
- 4. Élaborer des orientations opérationnelles claires pour le tressage des systèmes de connaissances des Premières Nations et des systèmes de connaissances traditionnels, afin d'éclairer la conceptualisation des facteurs de la crise climatique et des objectifs de réduction des émissions.
- 5. Aligner tous les processus de PRE futurs sur les huit principes énoncés dans le Guide des pratiques exemplaires pour les ministères fédéraux travaillant avec les Premières Nations sur les changements climatiques

3.2. Y a-t-il des plans, des politiques et des stratégies sur les changements climatiques dirigés par les Premières Nations qui, selon vous, devraient être pris en compte dans le PRE du Canada?

Les Chefs-en-assemblée ont été clairs dans leurs attentes à l'égard de l'objectif actualisé de réduction des émissions du Canada en demandant : une action climatique urgente et transformatrice qui réduise les émissions au Canada de 60 % sous les niveaux de 2010 d'ici 2030, et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. À ce titre, nous recommandons fortement ce qui suit :

6. Mettre à jour l'objectif 2030 pour l'aligner sur la déclaration des Chefs-en-assemblée sur l'urgence climatique des Premières Nations.

Compte tenu des contraintes de temps, nous n'avons pas eu la capacité suffisante pour enquêter sur les plans, les politiques et les stratégies des Premières Nations en matière de changements climatiques, mais nous insistons sur le fait que cela doit être un élément central du plan pour la participation pleine et effective des Premières Nations à l'élaboration des futurs PRE. Cela dit, il est possible de tirer certaines leçons de la série de séances de dialogue simultanées tenues lors du premier Rassemblement national sur le climat de l'APN à Whitehorse (2020), résumées dans le rapport du Rassemblement.¹⁷

¹⁷ Vous en trouverez un petit aperçu sur le programme en ligne à l'adresse events.afn.ca, ainsi que chaque présentation et les documents qui l'accompagnent. Vous trouverez des informations supplémentaires sur le Rassemblement dans le rapport disponible sur le site Web de l'APN.





4. Conclusion

L'ampleur de ce défi nécessitera une transformation de l'approche adoptée par le Canada et le monde pour faire face à la crise climatique. Les approches actuelles échouent, alors que les émissions et les inégalités augmentent de façon exponentielle. Nous avons formulé des recommandations pour répondre aux deux questions directrices, ainsi que des applications de l'Approche des Premières Nations concernant le climat à la carboneutralité et au Plan de réduction des émissions. Combinée, cette application de l'Approche des Premières Nations concernant le climat à la responsabilité climatique fédérale doit permettre des conversations plus significatives sur la façon dont les solutions des Premières Nations peuvent recadrer la conversation et conduire à un changement transformateur des systèmes.

Annexe

2. CADRE DE GOUVERNANCE DU LEADERSHIP CLIMATIQUE DES PREMIÈRES NATIONS

Programme de leadership climatique des Premières Nations

Ébauche du cadre de gouvernance

De quoi traite ce document?

En novembre 2020, le plan *Un environnement sain et une économie* saine du Canada a confirmé que le gouvernement « travaillera en partenariat avec les Premières Nations [...] à l'établissement d'un programme de lutte contre les changements climatiques et d'un cadre de collaboration », pour positionner le leadership climatique autochtone comme pierre angulaire du plan climatique renforcé du Canada.

En juin 2021, les membres du Comité mixte sur l'action climatique Premières Nations Canada (CMAC) se sont réunis pour discuter de l'élaboration conjointe du Programme de leadership climatique des Premières Nations. Tout en mentionnant l'importance de cette initiative, les membres ont souligné les limites relatives à la participation des détenteurs de droits et à la responsabilisation envers les dirigeants fédéraux et des Premières Nations, et ont cerné d'autres obstacles qui pourraient empêcher le succès de l'élaboration conjointe du programme.

Le Plan de réduction des émissions pour 2030 et le budget de 2022 ont annoncé de nouveaux investissements pour soutenir le leadership autochtone en matière de climat. Cela comprend 29,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023, pour appuyer l'élaboration conjointe d'un programme de leadership autochtone en matière de climat afin de soutenir des actions

autodéterminées répondant aux priorités climatiques des peuples autochtones. Ces fonds appuieront aussi la réalisation progressive de stratégies de lutte contre les changements climatiques fondées sur les distinctions.

cours des trois prochaines années, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) travailleront en étroite collaboration avec les Premières Nations à l'échelle nationale, régionale et locale pour élaborer conjointement le volet de ce programme concernant les Premières Nations : un Programme de leadership climatique des Premières Nations (Programme de LCPN). Le présent document vise à décrire un modèle de gouvernance élaboré conjointement pour appuyer ce travail qui est propice à la réussite.

C'est la première étape du processus d'élaboration conjointe

1. Objectifs, portée et lien avec d'autres	
initiatives	.37
2. Principes directeurs	.39
3. Modèle de gouvernance	.41
4. Prochaines étapes	.43

1. Objectifs, portée et lien avec d'autres initiatives

1.1 Objectifs

Créer un cadre de gouvernance à l'appui de l'élaboration conjointe du Programme de LCPN pour l'action climatique et un cadre de collaboration.

Le Programme de LCPN fournira une feuille de route comprenant des recommandations, des orientations stratégiques et des livrables concrets pour garantir que la politique climatique fédérale :

 respecte et soutient l'exercice par les Premières Nations de leur droit à l'autodétermination et de leurs droits protégés par la Constitution¹⁸;

- habilite les Premières Nations à participer de façon significative à la gouvernance nationale en matière de climat ¹⁹;
- assure un soutien fédéral approprié aux Premières Nations, conformément aux

Par « autodétermination », on entend la reconnaissance que les Premières Nations existent en dehors des ententes et des relations fédérales et que les perspectives et les approches fédérales en matière de partenariat avec les Premières Nations doivent être fondées sur la reconnaissance des droits, le respect et la coopération. Cela signifie travailler avec les Premières Nations, en s'appuyant sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, pour ouvrir un menu de nouvelles ententes institutionnelles permettant des solutions climatiques par et pour les Premières Nations. Les ententes pourraient aller de l'autonomie gouvernementale (c.-à-d. les ententes juridiques) à l'autonomie administrative (c.-à-d. le transfert de responsabilités), en passant par la collaboration continue avec les ministères fédéraux (c.-à-d. les programmes fédéraux). Ce travail s'étend à l'élimination des obstacles à l'autodétermination en ce qui a trait au climat (c.-à-d. juridiques, administratifs, politiques, financiers, juridictionnels, etc.). De plus, pour que la participation soit significative, le gouvernement fédéral doit reconnaître les processus dirigés par les Premières Nations et leur ouvrir un espace, ainsi qu'à la participation des Premières Nations au processus décisionnel fédéral.

¹⁹ Par « participation significative », on entend la contribution active des Premières Nations aux décisions stratégiques d'intérêt national ou régional (p. ex. objectifs et mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre). La reconnaissance des systèmes de connaissances des Premières Nations et l'ouverture d'espace aux processus et à la prise de décisions dirigés par les Premières Nations sont au cœur de ces efforts, car elles constituent un élément essentiel d'une réponse nationale réussie aux changements climatiques. En pratique, cela pourrait inclure de nouvelles ententes de prise de décisions commune, l'élaboration de nouveaux mécanismes pour les partenariats de nation à nation, l'adoption de modèles permanents de participation, le soutien à la mobilisation des systèmes de connaissances des Premières Nations dans les dialogues nationaux, la recherche sur le climat dirigée par les Premières Nations, etc.

obligations fiduciaires du Canada envers les Premières Nations.²⁰

En tant que cadre de collaboration évolutif et axé sur les résultats, le Programme de LCPN contribuera également au respect des obligations légales du Canada de collaboration avec les Premières Nations en vertu de la *Loi* canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité.

1.2 Portée

Le Programme de LCPN est un engagement fédéral à renforcer le partenariat du gouvernement avec les Premières Nations en ce qui concerne les changements climatiques par l'élaboration conjointe de solutions nationales. Il est fondé sur la reconnaissance du fait que la réponse réussie des Premières Nations aux changements climatiques est inséparable d'un environnement juridique et politique exempt d'obstacles, habilitant par nature et adapté aux visions du monde des Premières Nations.

Le Programme de LCPN ne vise pas à remplacer l'élaboration ou la mise en œuvre de stratégies et de mesures climatiques par et pour les Premières Nations, ni à remplacer les initiatives fédérales en matière de climat mises sur pied dans l'ensemble des ministères. Il fournira plutôt une feuille de route pour s'attaquer aux causes profondes des obstacles à l'exercice de l'autodétermination des Premières Nations dans l'espace climatique.

Bien qu'elle soit d'envergure nationale, la feuille de route et ses solutions proposées laisseront place aux approches axées sur le lieu, seront guidées par des objectifs communautaires et appuieront la création d'un cadre de collaboration qui tient compte des différences régionales, sociales, culturelles et spirituelles. Le Programme de LCPN évoluera parallèlement à l'exercice du leadership en matière de climat et de l'autodétermination des Premières Nations, reflétant l'évolution des pratiques et des visions du monde.

1.3 Liens et approche pangouvernementale

TL'élaboration conjointe du Programme de LCPN vise à orienter toutes les mesures fédérales relatives au climat à l'avenir, notamment l'initiative du Programme de leadership autochtone en matière de climat. Des liens explicites seront également établis avec des initiatives fédérales phares tout au long de son élaboration, y compris la Stratégie nationale d'adaptation du Canada; la tarification de la pollution par le carbone et le retour des recettes aux Premières Nations dans les administrations assujetties au filet de sécurité; les plans de réduction des émissions et les jalons quinquennaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050; la conservation et la protection de la biodiversité; et l'Évaluation nationale des infrastructures, les gardiens autochtones, les aires protégées et de conservation autochtones, et l'élimination des lacunes en matière d'infrastructures essentielles d'ici 2030.

Par « approprié », on entend l'harmonisation du soutien fédéral (p. ex. programmes, possibilités de financement) avec les priorités climatiques des Premières Nations, telles qu'elles sont exprimées à l'échelle nationale, régionale ou locale. Il s'agit également d'appliquer les lignes directrices sur la prise de décisions et les pratiques exemplaires relatives à la mobilisation ainsi qu'à la conception et à la mise en œuvre des programmes dans l'ensemble des mesures fédérales, tout en rationalisant la façon dont le Canada offre un soutien aux Premières Nations.

Afin de faciliter une approche coordonnée pour la mobilisation fédérale des Premières Nations, les représentants des forums de mobilisation existants ou des organismes consultatifs pertinents au travail du CMAC seront invités à contribuer au processus d'élaboration conjointe, et l'information sur le Programme du LCPN leur sera communiquée de façon proactive sur une base régulière.

2. Principes directeurs

2.1 Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Les priorités climatiques des Premières Nations, l'autodétermination et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris le consentement libre, préalable et éclairé, orienteront tous les aspects du processus d'élaboration conjointe. Cela s'étend aux obligations fédérales découlant de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

2.2 Systèmes de connaissances des Premières Nations et espace éthique

L'élaboration conjointe du Programme de LCPN se déroulera dans un espace sécuritaire, mutuellement respectueux, partagé et collaboratif connu sous le nom d'espace éthique. L'application de l'espace éthique assurera l'atteinte des objectifs du Programme de LCPN, tout en respectant les systèmes de connaissances distincts occidentaux et des Premières Nations tout au long du processus. L'inclusion des systèmes de connaissances des Premières Nations aux côtés des systèmes de connaissances occidentaux ainsi que leur soutien actif dans le Programme de LCPN produiront des résultats positifs à la fois pour les détenteurs de droits et de titres et pour les fonctionnaires fédéraux. Bien que très diversifiés de nature, les systèmes de connaissances des Premières Nations sont souvent intégrés aux lieux, aux terres, à la langue, aux histoires, aux récits et aux traditions juridiques, ce qui fournira des perspectives essentielles dans le Programme de LCPN pour promouvoir l'autodétermination et l'action climatique guidée par les Premières Nations.

2.3 Mobilisation directe des détenteurs de droits et de titres

Les détenteurs de droits, les communautés et les gouvernements sont les principaux bénéficiaires du Programme de LCPN et ceux qui sont principalement concernés par son élaboration et sa mise en œuvre. Bien que l'on s'attende à ce que l'amélioration du bien-être des Premières Nations en ce qui concerne les changements climatiques découle indirectement de l'élaboration du Programme de LCPN, la participation sans restriction des détenteurs de droits et de titres est considérée comme une condition préalable à la réussite.

Le CMAC peut servir de catalyseur pour la mobilisation des régions, des gouvernements des Premières Nations, des conseils tribaux et des titulaires de droits, mais il ne remplace

pas en soi la mobilisation directe des détenteurs de droits et de titres. Les fonctionnaires fédéraux doivent déployer des efforts supplémentaires pour interagir directement avec les Premières Nations et établir des relations durables, mettant ainsi en œuvre un processus dirigé par la collectivité, facilité à l'échelle régionale et coordonné à l'échelle nationale.

2.4 Mandat des fonctionnaires fédéraux

Les fonctionnaires fédéraux doivent préserver le pouvoir discrétionnaire du Cabinet, du ministre des Finances et du premier ministre en tout temps, et ils doivent travailler dans le cadre de leur mandat, de leurs orientations stratégiques, de leur <u>code de valeurs et d'éthique</u>, ainsi que des cadres législatifs et réglementaires applicables. Bien que cela signifie que les fonctionnaires fédéraux ne pourront pas fournir de certitude quant au résultat du processus d'élaboration conjointe, cela ne compromet pas leur engagement à l'égard de la transparence, de la responsabilisation et du respect des principes de l'espace éthique.

2.5 Échéanciers appropriés

Les membres s'efforceront de concevoir et de mettre en œuvre conjointement tous les éléments du Programme de LCPN tout en offrant des échéanciers souples qui répondent aux réalités changeantes des Premières Nations. L'élaboration se déroulera selon une approche par étapes, la priorité étant accordée aux éléments qui pourraient apporter les améliorations les plus significatives et les plus rapides à l'expérience des Premières Nations en matière de changements climatiques (p. ex., le financement des capacités). Tout en travaillant de manière délibérée et sans compromettre la qualité du processus, les membres du CMAC comprennent l'importance de changements rapides et transformateurs.

2.6 Intendance financière

Les fonctionnaires fédéraux devront tenir compte du contexte financier tout au long de l'élaboration conjointe du Programme de LCPN, y compris dans toute demande de financement préparée conjointement. En pratique, cela signifie que les mesures recommandées et les besoins en ressources doivent être classés par ordre de priorité et étayés, et être aussi efficaces et efficients que possible pour atteindre les objectifs souhaités. Il est tout aussi important de tenir compte des lacunes historiques dans le financement des Premières Nations et des répercussions persistantes de la colonisation sur la prospérité des Premières Nations.

2.7 Héritage de la colonisation et dépossession des terres

L'élaboration conjointe du Programme de LCPN sera guidée par l'héritage de la colonisation et les conditions socioéconomiques qui en découlent, le sous-financement historique des Premières Nations et la dépossession des terres des Premières Nations, et contribuera à y remédier. En même temps, les participants comprennent que la portée de l'initiative et toute solution qui pourrait en découler viseront principalement à lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions négatives sur le bien-être des Premières Nations.

3. Modèle de gouvernance

3.1 Surveillance du leadership

Le résultat immédiat du processus d'élaboration conjointe consistera en des recommandations conjointes à l'intention des dirigeants fédéraux et des Premières Nations (c.-à-d. les ministres et les chefs). Sous réserve de l'accord des dirigeants, le CMAC appuiera la mise en œuvre et le suivi de leurs décisions conjointes.

L'APN, ECCC et RCAANC travailleront avec leurs dirigeants respectifs pour organiser au moins une réunion des dirigeants au début, au milieu et à la fin du processus d'élaboration conjointe. Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique et le ministre des Relations Couronne-Autochtones seront les représentants principaux du gouvernement du Canada à ces réunions et agiront à titre de ministres parrains du Programme de LCPN. Cela n'empêche pas la participation d'autres ministres.

De plus, le CMAC rendra compte de l'élaboration et de la mise en œuvre du Programme de LCPN dans son rapport annuel au premier ministre et au chef national, et invitera le premier ministre et le chef national à discuter de l'avancement du programme au mécanisme bilatéral permanent.

3.2 Comité directeur

Le Comité directeur sera responsable de l'élaboration du contenu et de l'orientation stratégique du Programme de LCPN, et de la validation des recommandations et des résultats avec le CMAC et avec les dirigeants, selon les besoins.

Le Comité directeur sera supervisé par les coprésidents du CMAC et le sous-ministre adjoint de l'Organisation des affaires du Nord de RCAANC. À leur discrétion, le Comité sera composé de membres nationaux et régionaux des Premières Nations du CMAC et de représentants d'ECCC et de RCAANC. Avec l'approbation de l'APN, ECCC ou RCAANC peuvent inviter des représentants d'autres ministères à contribuer au Comité directeur.

3.3 Comité mixte sur l'action climatique Premières Nations-Canada (CMAC)

Le CMAC supervisera les travaux du Comité directeur, y compris l'élaboration conjointe du Programme de LCPN, la mise en œuvre de solutions et les résultats pour les Premières Nations. Ce faisant, il continuera de soumettre un rapport annuel au chef national et au premier ministre. Le CMAC peut inviter des participants et des observateurs externes, y compris des représentants de gouvernements provinciaux et territoriaux, s'il y a lieu.

3.4 Titulaires de droits, collectivités et gouvernements des Premières Nations

L'APN, ECCC et RCAANC veilleront à ce que l'élaboration conjointe du Programme de LCPN soit orientée par les priorités, les droits et les connaissances détenus par les titulaires de droits, les collectivités et les gouvernements des Premières Nations, et qu'elle y soit adaptée. RCAANC et ECCC, au nom du gouvernement du Canada, et l'Assemblée des Premières Nations mèneront chacun des activités de mobilisation des Premières Nations, ensemble et séparément, au besoin, pour appuyer l'élaboration conjointe du Programme de LCPN.

L'élaboration conjointe du Programme de LCPN sera mise à profit afin d'ouvrir un espace pour que les Premières Nations puissent réfléchir à leur expérience des changements climatiques, définir leurs besoins et concevoir leurs propres solutions. La mobilisation servira à susciter une dynamique d'action climatique, en fournissant aux Premières Nations le temps et les ressources nécessaires pour faire avancer leurs propres travaux.

Diverses mesures appuieront la mobilisation des titulaires de droits tout au long du processus d'élaboration, y compris les suivantes :

- Activités du CMAC
 - o Sous réserve de l'accord des hôtes des Premières Nations, et conformément aux lignes directrices en matière de santé publique dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le CMAC se réunira le plus souvent possible sur les terres des collectivités des Premières Nations.
- Activités conjointes de mobilisation du gouvernement fédéral et des Premières Nations
 - o Les fonctionnaires fédéraux, en partenariat avec les membres régionaux des Premières Nations, organiseront des visites, des séances de mobilisation et des ateliers régionaux en personne lorsque cela est possible et conforme aux lignes directrices en matière de santé publique.
 - L'information sur l'élaboration du Programme de LCPN sera accessible en ligne et sera communiquée de façon proactive à une liste évolutive de personnes et de collectivités. Une plate-

- forme de communication bidirectionnelle sera mise en place pour permettre une rétroaction régulière (par exemple, boîte aux lettres du CMAC, plate-forme de mobilisation en ligne, téléconférences ouvertes). L'information sera diffusée de façon à refléter les traditions des Premières Nations, notamment par des éléments visuels et des récits.
- De L'information sur l'élaboration du Programme sera intégrée à toutes les initiatives fédérales de mobilisation des Premières Nations en matière de climat, ce qui permettra d'assurer que les activités de mobilisation particulières se fondent sur les efforts déployés pour faire progresser l'autodétermination.
- Activités de mobilisation des Premières Nations
 - o Les membres du CMAC détermineront les possibilités d'interactions en personne et peuvent

appuyer la participation de fonctionnaires fédéraux à des événements des Premières Nations, lorsqu'il y a lieu (par exemple, événements parallèles, rassemblements nationaux sur le climat, rassemblements régionaux).

Le Comité directeur évaluera la participation des détenteurs de droits et de titres selon les principes non exhaustifs suivants :

- Tous les éléments du Programme de LCPN s'appuieront sur l'expérience des changements climatiques vécue par les collectivités ainsi que les réalités quotidiennes et priorités de celles-ci. Pour ce faire, il faudra que les collectivités aient accès à des ressources et à des moyens de communication pour formuler leurs besoins.
- Tous les aspects du Programme seront explicites quant à la façon dont ils contribuent à des améliorations significatives pour les collectivités. Le CMAC mesurera les progrès réalisés en ce qui concerne les stratégies

climatiques et les priorités locales des Premières Nations.

- Les points de vue des Premières Nations autonomes, des collectivités des Premières Nations, des experts en climat des Premières Nations et d'une diversité de titulaires de droits doivent orienter tous les éléments du Programme de LCPN.
- Le processus d'élaboration conjointe doit être transparent et inclusif par défaut, les fonctionnaires fédéraux maintenant des voies de communication ouvertes avec les titulaires de droits et de titres.
- Avec l'appui des coordonnateurs régionaux, les fonctionnaires fédéraux rencontreront les Premières Nations sur le terrain, dans leurs collectivités, pour discuter de leur expérience des changements climatiques et des solutions qu'elles envisagent pour leurs collectivités. Les enseignements tirés de ces dialogues seront pris en compte dans tous les éléments du Programme de LCPN.

4. Prochaines étapes

En plus des ressources existantes et des accords de contribution établis pour appuyer la mobilisation dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, RCAANC offrira des fonds sur une base annuelle de 2022-2023 à 2024-2025 pour appuyer le processus d'élaboration conjointe, en utilisant l'investissement du budget de 2022 dans le leadership autochtone en matière de climat.

Le Comité directeur formulera des recommandations sur l'affectation annuelle des fonds disponibles. Les fonctionnaires fédéraux sont tenus de respecter les normes et les procédures gouvernementales relatives à l'administration des fonds publics.



55, rue Metcalfe, bureau 1600 Ottawa (Ontario) K1P 6L5 www.afn.ca

Sans frais : 1.866.869.6789 Téléphone : 613.241.6789 Télécopieur : 613.241.5808

Financé par / Funded by Canada